

2012

Saint- Barthélemy



Photo de couverture : Vue aérienne de l'hôtel Eden Rock © Hôtel Eden Rock

Panneaux solaires sur le toit des villas de l'hôtel Eden Rock, Baie de Saint-Jean.

**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL
164, rue de Rivoli 75001 PARIS

Saint-Barthélemy

Rapport annuel
2012

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse 2012	10
Saint-Barthélemy en bref	12
CHAPITRE I - LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 - Géographie et climat	16
1. Aperçu géographique	16
2. Climat	16
Section 2 - Repères historiques	17
Section 3 - Cadre institutionnel	18
1. Dans le paysage administratif français	18
1.1 Une évolution statutaire attendue	18
1.2 L'organisation institutionnelle	19
1.3 Le droit applicable	20
1.4 La répartition des compétences	20
2. Dans le paysage communautaire	20
3. Évolutions récentes	21
CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE SAINT-BARTHÉLEMY	25
Section 1 - La population	26
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	28
1. Le tissu économique	28
2. Les comptes économiques	29
3. L'emploi et le chômage	30
3.1 La population active	30
3.2 L'emploi	31
3.3 Le chômage	32
4. Les revenus et salaires	34
4.1 Répartition des foyers fiscaux par tranche	34
4.2 Le revenu de solidarité active	34
4.3 Le RSTA	35
4.4 Le SMIC	35

Section 3 - Les finances publiques locales	36
1. Situation financière de la collectivité	36
2. Analyse par fonction	39
CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	41
Section 1 - Le tourisme	42
1. Aperçu structurel	42
2. L'hébergement	43
2.1 les villas	43
2.2 l'hôtellerie	43
3. Les activités de croisière et de plaisance	43
3.1 La croisière	43
3.2 La plaisance	44
Section 2 - Les transports	45
1. Les activités portuaires	45
1.1 Trafic de marchandises	45
1.2 Trafic de passagers	45
1.3 Travaux et perspectives	47
2. Les activités aéroportuaires	47
Section 3 - Le bâtiment et les travaux publics	50
1. Aperçu structurel	50
2. Activité du BTP en 2012	51
Section 4 - L'énergie et l'eau	52
1. Énergie	52
2. Eau	53
2.1 Ressources et distribution	53
2.2 Traitement des eaux usées	54
Section 5 - L'éducation	55
1. Établissements scolaires	55
2. Effectifs	55
2.1 Le corps enseignant	55
2.2 Les élèves du premier et du second degrés	56
2.3 L'enseignement supérieur	56
3. La formation professionnelle	57

CHAPITRE IV - L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	58
Remarques méthodologiques	59
Section 1 - Structure du système bancaire et financier	60
1. Les événements majeurs de l'année	60
1.1 Les principaux événements locaux	60
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	60
2. Organisation du système bancaire	65
2.1 Typologie des établissements	65
2.2 Liste des établissements de crédit	65
2.3 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	66
2.4 Les effectifs	67
3. La densité du système bancaire	68
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	68
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	68
Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	71
1. Les taux d'intérêt	71
1.1 Les taux directeurs	71
1.2 Les taux créditeurs	73
1.3 Les taux débiteurs	74
1.4 Les taux d'usure	76
2. Les tarifs bancaires	78
Section 3 - L'évolution de la situation monétaire	80
1. Les avoirs financiers de la clientèle	80
1.1 Ensemble des actifs financiers	80
1.2 Les dépôts à vue	81
1.3 Les placements liquides ou à court terme	82
1.4 L'épargne à long terme	83
2. Les concours de la clientèle non financière	84
2.1 Vue d'ensemble	84
2.2 Concours consentis aux ménages	85
2.3 Concours consentis aux entreprises	86
3. L'équilibre emplois-ressources	86
ANNEXES	87
1. Statistiques monétaires	89
2. Chronologie des principaux événements de l'année 2012	91
3. Liste des publications de l'IEDOM	94

Avant-propos

L'année 2012 est celle du passage de la collectivité de Saint-Barthélemy du statut européen de RUP (régions ultrapériphériques) à celui de PTOM (pays et territoires d'outre-mer). Cette évolution souhaitée par la population et ses représentants permet ainsi à cette île, ancienne commune de la Guadeloupe devenue collectivité d'outre-mer en 2007, d'accéder à un statut qui lui attribue une autonomie accrue dans la conduite de son projet de développement.

Sur le plan économique l'exercice 2012 est aussi marqué par une consolidation de la sortie de crise avec des indicateurs touristiques et bancaires notamment qui poursuivent leur redressement depuis le tassement de 2010 venant ainsi récompenser les efforts effectués et les stratégies mises en œuvre.

À ce titre il faut souligner la tenue des premières assises du tourisme de St-Barthélemy qui ont réuni au mois de décembre les acteurs locaux mais surtout différents représentants des marchés émetteurs et spécialistes de ces domaines avec pour objectif - tout en affirmant le positionnement luxe et la poursuite de la diversification géographique de la clientèle - de continuer à travailler pour le développement touristique de la destination.

Au plan bancaire, au-delà d'une bonne progression des actifs financiers surtout portée par les ménages, le fait marquant de l'année a été le dynamisme du financement de l'économie (+10,1% pour les encours de crédit à fin 2012). Cette situation confirme la poursuite de l'effort d'investissement, tant des particuliers que des entreprises, tout autant que l'engagement du système bancaire de la collectivité.

Du côté des finances publiques la collectivité qui n'a pas d'endettement et dont les comptes sont solides a poursuivi, toujours en autofinçant ses investissements, plusieurs chantiers visant à moderniser les équipements de l'île tout en assurant un soutien au secteur du bâtiment et des travaux publics à un moment où la commande privée a été plus en retrait.

Dans une conjoncture toujours exigeante, l'Institut d'émission s'attache à la poursuite de son rôle d'observateur économique et financier afin d'apporter, dans les meilleurs délais, aux acteurs publics et privés de la collectivité de Saint-Barthélemy les informations nécessaires à la conduite de leurs stratégies.

Le Directeur,



C. APANON

Synthèse 2012

UNE CROISSANCE MONDIALE PEU VIGOUREUSE, FRAGILE ET HÉTÉROGÈNE

La croissance mondiale est peu vigoureuse en 2012, s'inscrivant, selon les prévisions les plus récentes du FMI, à 3,2 % contre 4,0 % en 2011. Les signes de redressement observés au premier trimestre 2012 ne se sont pas confirmés et, malgré le soutien apporté par des politiques monétaires accommodantes, la reprise de l'économie mondiale reste fragile. Elle est également hétérogène puisqu'on observe toujours un écart très net entre le rythme de croissance des économies émergentes et en développement - supérieur à 5 % - et celui des économies avancées, près de quatre fois plus faible. Au sein de ces dernières, les États-Unis bénéficient d'une croissance annuelle supérieure à 2 %, alors que le Royaume Uni stagne et la zone euro enregistre un taux de croissance négatif.

Selon le FMI, dans ce contexte de reprise à trois vitesses et après un essoufflement à la fin de l'année 2012, la croissance mondiale devrait reprendre et pourrait atteindre 3,3 % en 2013. Dans les pays avancés, l'activité devrait s'accélérer progressivement, et à des rythmes différents, à compter du deuxième semestre 2013. Dans les pays émergents et en développement, l'expansion de la production devrait se généraliser et s'intensifier graduellement.

L'activité économique réaffirme son dynamisme

Les signes de redressement économique observés depuis 2010 se confirment. Le tourisme, première activité économique de l'île enregistre une consolidation de ses principaux indicateurs. L'autre secteur clé, le BTP, poursuit sa reprise entamée un an plus tôt. La collectivité, dont la situation budgétaire est confortable, accompagne ce dynamisme retrouvé en conservant un rôle moteur dans l'économie, poursuivant le financement de nombreux projets structurants.

L'île conforte son assise touristique

Le redressement de la fréquentation touristique observé en 2011 se poursuit grâce aux efforts soutenus des acteurs de la filière : avec 321 000 visiteurs, l'activité retrouve des résultats proches de ceux d'avant-crise. Bénéficiant de l'essor de la plaisance et de la croissance du trafic passagers par ferry, la progression du nombre de visiteurs (+2,7 %) est toutefois freinée par la stagnation du trafic aérien (+0,8 %) et le recul de l'activité de croisière (-5,6 %). Cette dynamique retrouvée, ressentie par l'ensemble des professionnels du secteur, permet au produit de la taxe de séjour perçue sur les nuitées d'hôtels et les locations de villas d'atteindre un nouveau record de 4,6 millions € (+12,2 %).

Le BTP se maintient par la commande publique

Les difficultés du secteur sur la période récente s'atténuent. En dépit de la diminution du nombre de permis de construire délivrés (-6,4 %), l'activité du BTP se maintient grâce à la bonne tenue de l'investissement en travaux publics notamment la modernisation de la déchetterie, la construction de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), la création de la station d'épuration de Gustavia et l'extension du port de commerce.

L'activité bancaire est bien orientée

Une activité de crédit dynamique

Dans ce contexte économique favorable, l'encours sain des crédits (211 millions €) continue de progresser à un rythme soutenu (+10,1 % après +10,7 % en 2011). Cette évolution est portée par les ménages dont l'encours demeure dynamique (+10 %). Le rythme de croissance des crédits à l'habitat est soutenu (+12,7 %), favorisé comme dans l'hexagone par les niveaux historiquement bas des taux d'intérêts. Le financement de la consommation demeure en revanche en berne (-10,8 %).

Le rythme de croissance des crédits aux entreprises, quoique soutenu, diminue légèrement (+8,4 %). Signe de l'optimisme retrouvé des chefs d'entreprises, la reprise des crédits d'investissement observée en 2011 se confirme (+11 %) et les crédits d'exploitation renouent avec une croissance positive (+53,9 %). À l'inverse, l'encours des crédits immobiliers chute (-10,6 %).

Croissance modérée des actifs financiers

La croissance des actifs financiers (442,7 millions €) est en revanche moins marquée (+3,9 %) qu'en 2011 (+6,7 %) en raison notamment de l'essoufflement des dépôts à vue (+4,9 %). L'épargne longue marque le pas, en baisse de 1,5 %. À l'inverse, les placements liquides ou à court terme connaissent une croissance plus dynamique (+3,1 % après +1,7 % en 2011), soutenue par la bonne performance des comptes d'épargne à régime spécial (+24 %).

L'encours détenu par les entreprises s'élève de 1,6 % après avoir connu un net rebond l'année précédente (+11,1 %). Celui des ménages enregistre une hausse soutenue sur un an (+7,6 %), qui traduit les incertitudes du moment.

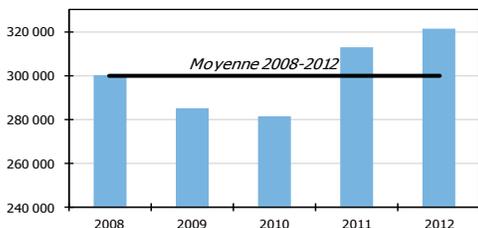
Perspectives favorables pour l'année 2013

L'amélioration de la conjoncture devrait se poursuivre en 2013, à la faveur du dynamisme retrouvé du secteur du tourisme. La stratégie mise en œuvre pour le développement touristique de la destination, qui mêle positionnement haut de gamme et recherche d'une nécessaire diversification géographique de la clientèle, porte ses fruits et devrait permettre à l'île de profiter d'un contexte redevenu favorable : l'organisation caribéenne du tourisme s'attend pour l'année 2013 à une croissance robuste (4 % à 5 %) de la fréquentation de la zone, portée par le net redressement du marché nord-américain.

La collectivité dispose en outre depuis son passage le 1^{er} janvier 2012 au statut de PTOM (pays et territoires d'Outre-mer) de leviers supplémentaires dans la maîtrise de son projet de développement. Sa bonne santé financière, illustrée par un endettement nul, devraient lui permettre de poursuivre son programme d'investissement et de soutien à l'économie de l'île.

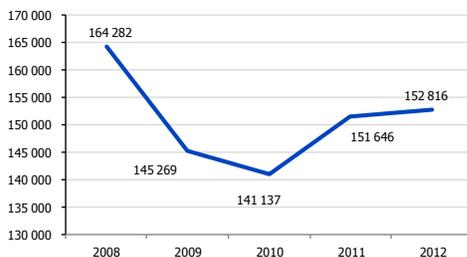
Saint-Barthélemy en bref

Évolution de la fréquentation touristique



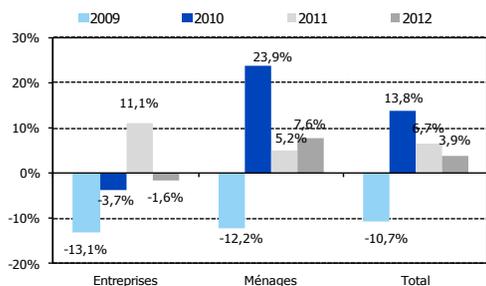
Sources : Aéroport Gustave III, Port de Gustavia

Évolution du trafic aérien de passagers (en nombre)



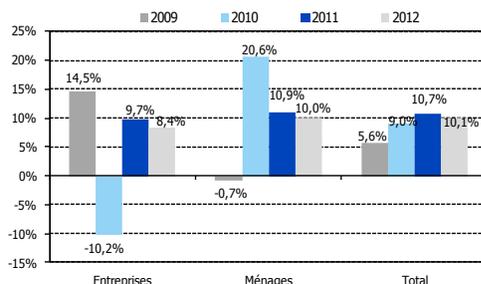
Source : Aéroport Gustave III

Évolution des actifs financiers (glissement annuel)



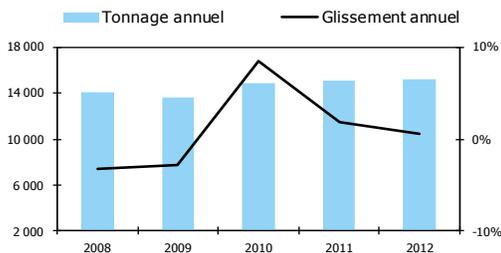
Source : IEDOM
hors Banque Postale

Évolution de l'encours sain de crédits (glissement annuel)



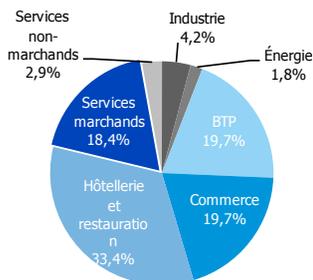
Source : IEDOM
hors Banque Postale

Consommation de ciment



Source : Ciments Antillais

Répartition de l'emploi salarié



Source : Unédic, chiffres provisoires 2012

Les chiffres clés de Saint-Barthélemy

2012 Métropole 2012

Population		
Population (en millions pour la métropole)	8 938 (2010)	66
Taux de croissance annuel de la population (%)	2,7 (moy. 99-08)	0,5
Taux de natalité (‰)	12,4 (moy. 99-08)	12,6*
Environnement		
Superficie totale (km ²)	21	549 087
Economie		
PIB en milliards d'euros (courants)	0,179 (1999)	1 996,6*
PIB/habitant (€)	26 000 (1999)	26 345 ⁽¹⁾
Taux de chômage BIT	3,2 % (2009)	10,6 %
Nombre de DEFM A à fin décembre	272	-
Indicateurs sectoriels		
Trafic de passagers à l'Aéroport Gustave III (entrées + sorties)	152 816	-
Nombre de croisiéristes	46 471	-
Nombre de passagers arrivés par yacht	40 383	-
Ventes de ciment (en tonnes)	15 181	-
Trafic de véhicules légers (en nombre)	728	-
Trafic de conteneurs EVP (en nombre)	4 490	-
Indicateurs monétaires et financiers		
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 033	1 653 *
Nombre d'habitants par guichet automatique	845	1 085 *
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,7	3,8 *
<i>dont comptes à vue</i>	1,4	-
<i>dont comptes d'épargne</i>	1,3	-
Dépôts bancaires auprès des établissements locaux (millions €)**	442,8	-
<i>Ménages</i>	307,4	-
<i>Entreprises</i>	121,5	-
<i>Autres agents</i>	13,9	-
Crédits bancaires sains des établissements locaux (millions €)**	211,1	-
<i>Ménages</i>	144,9	-
<i>Entreprises</i>	61,6	-
<i>Autres agents</i>	4,6	-

* Données 2011

** Hors Banque Postale

⁽¹⁾moyenne de province (hors Île-de-France) ; pour la France entière en 2011 : 30 634 euros

Sources : Insee, AFD, Dieccte, Aéroport Gustave III, Port de gustavia, Banque de France, Iedom



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Aperçu géographique

L'île de Saint-Barthélemy est située à 6 500 km de Paris, à 230 km au nord-ouest de la Guadeloupe, à la charnière des Grandes et des Petites Antilles et au sud des îles Vierges. C'est une terre aride de 21 km², hérissée de collines sèches d'origine volcanique, qui accueille une végétation rare et essentiellement épineuse. Les côtes sont découpées et creusées d'anses bordées de sable fin.

2. Climat

Le climat de l'île de Saint-Barthélemy est de type tropical maritime. Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et une saison pluvieuse appelée hivernage de juillet à octobre.

Si l'ensoleillement reste important toute l'année, les précipitations demeurent un élément très variable du climat. Elles sont toutefois plus présentes durant la période cyclonique, laquelle s'installe en période d'hivernage. C'est durant cette saison que les courants se dirigeant vers l'est peuvent se développer et devenir des dépressions tropicales, des tempêtes ou des cyclones.

En 1999 et 2000, Saint-Barthélemy avait souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, tandis qu'octobre 2008 avait été marqué par le passage du cyclone Omar.

L'année 2010 durant laquelle 19 phénomènes cycloniques ont été baptisés (la moyenne étant de 11 selon le National Hurricane Center - NHC) a été très pluvieuse dans les Îles du Nord. Elle a surtout été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone tropical Earl au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au stade d'ouragan de classe 3. Le vent a atteint 170 km/h en rafales à Gustavia et les vagues ont parfois dépassé localement les 6 m. Les deux collectivités sont passées en vigilance cyclonique maximale (violet). A Saint-Barthélemy, le port de Gustavia a été submergé par la houle. Deux autres cyclones de moindre ampleur, Otto et Tomas, ont causé des épisodes pluvio-orageux importants qui ont généré en une semaine près d'un quart des précipitations annuelles.

Depuis, Saint-Barthélemy a en revanche été relativement peu affectée par la saison cyclonique. Les tempêtes tropicales Irène et Maria en 2011 puis Isaac et Rafaël en 2012 s'en sont approchées en traversant l'arc antillais. Elles ont surtout induit des averses orageuses localement fortes à Saint-Martin.

Le climat tropical maritime dont bénéficie Saint-Barthélemy est caractérisé par la douceur des températures et une ventilation relativement importante, lesquelles offrent des périodes de confort en dépit de l'importante humidité. La variation des températures est limitée par les alizés et pour cette raison, les différences entre saisons sont très minimes.

Section 2

Repères historiques

Christophe Colomb débarque sur l'île de Saint-Barthélemy en 1493. Colonisée une première fois par les Français en 1648, l'île connut une occupation définitive par des paysans normands et bretons à compter de 1659.

Elle fut longtemps un repaire protégé pour les Caraïbes et les corsaires jusqu'à sa cession en 1784 par Louis XVI au roi de Suède contre un droit d'accès pour les navires français au port et aux entrepôts de Göteborg. Le principal bourg de l'île fut alors rebaptisé Gustavia, du nom du roi de Suède Gustave III. Du fait de son nouveau statut de port franc, Saint-Barthélemy connut une brève prospérité jusqu'à l'avènement de la marine à vapeur, où les navires empruntèrent la route du nord et lui préférèrent Saint Thomas.

Ravagée par un cyclone puis par l'incendie de sa capitale en 1852, l'île était arrivée à bout de ses ressources et fut rétrocédée par le roi Oscar II de Norvège et de Suède à la France après avis des habitants de l'île, par un traité du 10 août 1877 ratifié par une loi du 2 mars 1878.

Entre 1947 et 2007, Saint-Barthélemy a été rattachée administrativement à la Guadeloupe. L'engagement des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin dans un processus d'évolution statutaire au cours des 20 dernières années s'est concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007 d'un nouveau statut de collectivité d'Outre-mer¹. Le 15 juillet, la nouvelle COM de Saint-Barthélemy a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial. Les 19 membres du Conseil ont élu M. Bruno Magras à la présidence de l'Assemblée territoriale.

¹ Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Barthélemy.

Section 3

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l’Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l’organisation décentralisée de la République¹. L’ensemble des collectivités d’outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Avec cette réforme, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d’Outre-mer) régis par l’article 73 de la Constitution et les TOM (territoires d’Outre-mer) ont laissé la place aux COM (collectivités d’Outre-mer) régies par l’article 74 de la constitution².

Le régime juridique applicable à Saint-Barthélemy, qui comme Saint-Martin a depuis 2007 le statut de Collectivité d’Outre-mer est donc distinct de celui de la Guadeloupe.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UNE ÉVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

L’île de Saint-Barthélemy était rattachée en qualité de commune au département et à la région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, malgré la distance (230 km) les séparant.

Porté depuis une vingtaine d’années par les élus de l’île, le projet d’une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques du territoire. Ce n’est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur ouvrit la possibilité pour les collectivités ultramarines de disposer « d’un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d’elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide :

- le 30 avril 2003, le projet d’évolution statutaire a été adopté par le conseil municipal ;
- le 7 novembre 2003 ce document a été exposé devant le Sénat puis l’Assemblée Nationale qui l’ont approuvé et ;
- le 07 décembre 2003 une consultation référendaire a été organisée afin d’entériner le choix d’une nouvelle collectivité³.

Le projet de créer, dans chacune de leurs îles, une Collectivité d’Outre-mer unique, régie par l’article 74 de la Constitution se substituant aux communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au Département et à la Région de la Guadeloupe, a alors été approuvé à 95,51 % à Saint-Barthélemy (76,17 % à Saint-Martin).

¹ L’acte II de la décentralisation intègre la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et les lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d’outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « *pays d’outre-mer* » (dénomination qui n’emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ En respect de l’alinéa 7 de l’article 73 qui précise que « *la création d’une collectivité se substituant à un département et région d’outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu’ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités* ».

Les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne relèvent ainsi chacune que **d'une seule collectivité territoriale**. Cette réforme constitue une simplification considérable pour les citoyens. Ceux-ci n'auront plus que deux interlocuteurs administratifs : l'État et la Collectivité.

1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette collectivité¹, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Le territoire de Saint-Barthélemy est désormais régi par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du **conseil territorial** (nouvel organe composé de 19 membres élus pour cinq ans²), le 15 juillet 2007³.

Ce conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un président ainsi qu'un conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au conseil territorial. Le conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du conseil territorial. Il délivre par ailleurs les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et, en outre, exerce son droit de préemption en terme de transferts immobiliers (LO 222-5, 222-9, 222-12).

L'organisation institutionnelle de Saint-Barthélemy est très proche du modèle départemental. En outre, afin de favoriser la concertation, un certain nombre de mesures sont prévues :

- certaines décisions sensibles relevant de l'organe exécutif doivent être prises de façon collégiale par le conseil exécutif et non par le seul président, par exemple en matière d'urbanisme ou d'autorisation de travail des étrangers ;
- Un **conseil économique, social et culturel** composé d'acteurs de groupements professionnels, de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles de la COM, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité d'Outre-mer à caractère économique, social ou culturel (LO223-1,2,3).

La collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire...).

Au 1^{er} janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Barthélemy a été modifié, le code 977 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Martin.

¹ L'État conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

² Élu pour cinq ans (et non six, comme le mandat du conseil général) au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

³ Les premières élections des membres du conseil territorial ont eu lieu les 1^{er} et 8 juillet 2007. Saint-Barthélemy et Saint-Martin ont tenu leurs deuxièmes élections territoriales les 18 et 25 mars 2012. À Saint-Barthélemy, la liste du président sortant Bruno Magras (UMP, premier président de la collectivité) a remporté 73,8 % des suffrages dès le premier tour avec un taux de participation de 71,49 %. Le 1^{er} avril 2012, le conseil a reconduit à sa tête son président, seul candidat.

1.3 LE DROIT APPLICABLE

Le principe d'**identité législative** demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, qui ne sont applicables que sur mention expresse. L'ensemble des lois et règlements en vigueur sur le territoire de la Guadeloupe au moment de la création de la nouvelle collectivité reste applicable.

Saint-Barthélemy peut adapter les lois dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement, l'énergie sous réserve de l'approbation étatique.

1.4 LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Saint-Barthélemy exerce désormais **l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au département et à la région de la Guadeloupe**, ainsi que celles que l'État lui a transféré. Saint-Barthélemy est ainsi compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services et établissements publics de la collectivité, mais aussi de l'urbanisme, de la construction, du logement, de l'environnement et de l'énergie. D'autres compétences seront transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation. De fait, la nouvelle collectivité pourra adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement.

L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier. D'où, la désignation d'un préfet délégué représentant l'État et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Sous la proposition du ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le conseil des ministres a désigné, le 7 mars 2007, Monsieur Dominique Lacroix au poste de préfet délégué aux îles du Nord auprès du préfet de la Guadeloupe. Lui a succédé Monsieur Jacques Simonnet le 15 juillet 2009, puis depuis le 16 novembre 2011 Monsieur Philippe Chopin. La nouvelle préfecture est installée à Marigot (Saint-Martin).

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses États membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques¹ (RUP) qui concerne les Départements et Régions d'Outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

La ratification du traité de Lisbonne identifiait, au niveau européen, la nouvelle Collectivité comme Région ultra-périphérique (RUP) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe.

¹ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Étude CEROM, mars 2008.

Cependant, si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire, ce qui peut être un facteur de distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins.

Au 1^{er} janvier 2012, la collectivité, dont la demande a été soutenue par la France et acceptée le 28 octobre 2010 par l'Union européenne, a accédé au statut de PTOM. Cette évolution lui garantit un niveau d'autonomie accrue et la dévolution de la compétence douanière. De plus, elle pourrait faciliter les échanges commerciaux de l'île, à l'extérieur de l'UE et notamment avec les États-Unis grâce à un élargissement des normes techniques applicables. Toutefois, alors que les fonds européens du programme opérationnel 2007-2013 sont désormais gérés au niveau local et non plus au plan régional en Guadeloupe, Saint-Barthélemy en perd le bénéfice. En revanche, au même titre que les pays ACP et les autres PTOM, elle a accès au Fonds européen de développement (FED).

3. Évolutions récentes

La mise en place rapide de la nouvelle Collectivité d'Outre-mer (COM), dès 2008, apparaît comme un facteur favorable de stabilité pour le territoire. La collectivité donne désormais la priorité au développement d'un environnement de qualité en termes de santé, d'hygiène, de sécurité et d'écologie. Le désenclavement numérique et la réserve naturelle constituent également des priorités majeures.

Au 1^{er} janvier 2008, le nouveau **code des contributions** a remplacé le code fiscal français et le **code de l'urbanisme** a été adopté, permettant notamment à la collectivité de délivrer les permis de construire.

Sur le volet social, une **convention entre la Collectivité et la CAF de Guadeloupe** a été signée. Elle permet à la CAF de gérer le RSA à Saint-Barthélemy pour le compte de la collectivité, étant entendu que cette dernière reverse à la CAF les montants relatifs à ces aides. Le RSA est en train en vigueur dans la collectivité le 1^{er} janvier 2011.

Tout au long de l'année 2009, la collectivité a signé une série de conventions de mise à disposition, notamment avec les acteurs suivants :

- les **services de l'État**, pour l'instruction des déclarations d'utilité publique et des autorisations administratives en matière de défrichement des espaces boisés, de police de l'eau et d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- la **délégation régionale au tourisme, au commerce et à l'artisanat**, pour l'instruction et l'émission d'avis sur les demandes de classements d'hébergements, de licences, agréments, habilitation et autorisations présentées par les agences de voyage et les organismes et associations de tourisme ;
- les **affaires maritimes**, pour les formalités d'immatriculation des navires et bâtiments de mer dans l'attente de la mise en œuvre effective du quartier des affaires maritimes ;
- la **Direction Régionale de l'Environnement**, pour la protection de la nature, des sites et paysages, la planification du domaine de l'eau, la prévention des risques naturels, le suivi des données environnementales, la promotion du développement durable et le suivi de l'affichage publicitaire ;
- la **Direction de l'Agriculture et de la Forêt**, pour les demandes d'autorisation pour la sauvegarde des espaces forestiers et l'instruction des dossiers relatifs à la loi sur l'eau ;

- la **Direction Départementale de l'Équipement**, pour la délimitation du domaine public maritime. La DDE doit en outre assurer la police des eaux marines, l'élaboration et le suivi du plan de prévention des risques naturels, le suivi de la qualité des eaux marines et l'instruction des dossiers relevant de la loi sur l'eau ;
- la **Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement**, pour les missions dévolues à l'inspection des installations classées ainsi que pour l'instruction et l'approbation des projets d'ouvrage de production et de transports d'énergie électrique, la délivrance de certificats ouvrant droit au rachat d'électricité et la délivrance des certificats d'économie d'énergie.

Sur le plan économique, le Conseil Territorial et le Conseil économique social et culturel ont convenu de former une **Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM)** en remplacement de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le décret relatif à la création d'un centre de formalité des entreprises dans les deux Îles du nord a été signé le 19 janvier 2010.

La loi du 23 juillet 2010 sur la réforme des chambres consulaires françaises a confié à la CEM de Saint-Barthélemy l'ensemble des compétences des chambres consulaires. Habilitée comme « Centre de Formalités des Entreprises - Guichet unique¹ », la CEM gère à ce titre, depuis le mois de novembre 2010, le fichier consulaire des entreprises de la Collectivité à partir des informations transmises par l'INSEE, l'URSSAF, le Registre du Commerce et des Sociétés, le Régime Social des Indépendants, la Chambre des Métiers de la Guadeloupe et le Centre des Impôts. De plus, en novembre 2011, la CEM a mis en place « Les Rendez-vous C.E.M – Créer Entreprendre Maîtriser » en partenariat avec France Initiative, afin d'apporter informations et conseils aux porteurs de projets sous forme de rendez-vous mensuels.

Le 18 octobre 2012, L'État reconnaît en outre à la CEM les compétences d'une Chambre de commerce et d'industrie et d'une Chambre des métiers et de l'artisanat. La CEM est donc autorisée à tenir le répertoire des métiers et le registre d'apprentissage, ce qui était du ressort de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Guadeloupe. Lors de l'examen au Sénat du projet de loi sur la régulation économique le 25 octobre, le vote d'une modification du commerce autorise la CEM, à titre dérogatoire, à tenir le registre du commerce et des sociétés, sous la surveillance du tribunal mixte ou d'un juge commis à cet effet, qui sont compétents pour toute contestation entre l'assujetti et la CEM.

La Collectivité a en outre décidé de restructurer son office du tourisme en créant dès 2008 un **comité du tourisme** regroupant les professionnels du secteur. En 2009, ce nouveau comité a fondé sa stratégie sur l'organisation d'événementiels (tels que « Les voiles de St Barth » ou « Les 60 ans du Select ») dont l'impact sur la fréquentation touristique s'est avéré non négligeable. La Russie, ainsi que l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Amérique du Sud, font l'objet d'une campagne promotionnelle depuis 2008.

Au niveau fiscal, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté, en juin 2011, un accord concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale entre l'État et les collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Polynésie française.

¹ Deux décrets en janvier et en mars 2010, suivis d'une convention signée avec l'État en mai 2010 attribuent à la CEM les compétences de Centre de formalités des entreprises du Commerce, de l'Industrie, des Services, des Métiers, de l'Artisanat et de l'Agriculture. Cette autonomie est effective depuis novembre 2010, suite à la signature d'une convention avec l'INSEE permettant l'installation des logiciels nécessaires au fonctionnement du CFE et la formation du personnel à l'utilisation de ces derniers.

Le Conseil Territorial a adopté le 4 juin 2009, la partie du nouveau code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'État transférés à la Collectivité.

S'agissant de la gestion des déchets, le traitement des ordures est déjà géré en délégation de service public (DSP). Il en est de même depuis 2009 pour le ramassage, le tri et le stockage des ordures.

Au **niveau national**, validant la loi de découpage électoral, le Conseil Constitutionnel a créé le 18 février 2010 un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy¹. Six candidats au poste de député de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin se sont présentés devant les électeurs les samedi 9 et 16 juin 2012. L'UMP Daniel Gibbs est élu au second tour avec 52,23 % des voix. Le taux de participation est de 35,86 %.

Enfin, au **niveau communautaire**, l'accès de Saint-Barthélemy au statut de PTOM au 1^{er} janvier 2012 a été validé le 29 octobre 2010 par un vote unanime du Conseil européen. La demande, actée par le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009, avait été relayée par la France auprès de la Commission Européenne. Outre l'affranchissement des normes européennes, le statut de PTOM permet à la collectivité de bénéficier de la compétence douanière comme le prévoit la loi organique.

Le changement de statut de la Collectivité de Saint-Barthélemy vis-à-vis de l'Union Européenne, se traduit notamment dans l'ordonnance n°2011-1920 du 22 décembre 2011 ratifiée par le Sénat et l'Assemblée Nationale fin 2011. Celle-ci modifie le code monétaire et financier et adapte le code des douanes au contexte local de Saint-Barthélemy. Elle ratifie ainsi l'accord monétaire du 12 juillet 2011 entre la France et l'Union Européenne. Cet accord de 12 articles prévoit le maintien de la monnaie unique à Saint-Barthélemy ainsi que celui des actes juridiques et des règles nécessaires au bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire.

De plus, à l'occasion de la réunion du Conseil territorial du 17 août 2012, les élus ont adopté à l'unanimité le vœu visant à obtenir l'éligibilité du PTOM de Saint-Barthélemy au 11^{ème} Fonds européen de développement, le Fed 2014-2020.

¹ Saint-Barthélemy dispose d'un siège de sénateur prévu par la loi organique de 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer et occupé depuis le 21 septembre 2008 par Michel Magras.



CHAPITRE II

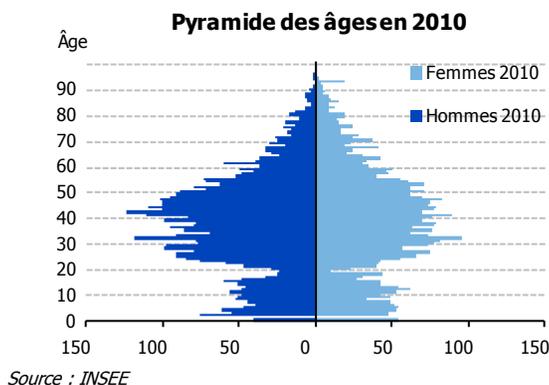
Panorama de l'économie de Saint-Barthélemy

Section 1

La population

Le dernier recensement complet de l'INSEE dans les îles du Nord a été réalisé en 1999. La nouvelle méthode de recensement, mise en œuvre depuis 2004, permet toutefois de suivre chaque année l'évolution des populations communales et de celles des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon. La population légale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, porte sur l'année 2010.

En 2010, la population de Saint-Barthélemy comptait 8 938 habitants, en hausse de 30,4 % par rapport à 1999, et de 0,4 % par rapport à 2009. La croissance annuelle est très inférieure au rythme élevé des années 1980 (+6,4 %). La densité moyenne de la population s'établit à 425 hab/km² (en hausse de 29,9 % par rapport à 1999), mais reste inférieure à celle de Saint-Martin (697 hab/km²).



En 2009¹, l'INSEE recensait 1 938 habitants âgés de moins de 20 ans (21,8 % de la population) et 1 104 personnes âgées de plus de 60 ans (12,4 % de la population totale). La répartition de la population par âge a peu évolué depuis 1999, mais l'élévation de l'âge moyen (38,2 ans en 2009 contre 35,4 en 1999) traduit un vieillissement de la population. Les habitants de Saint-Barthélemy sont plus jeunes qu'en métropole (39,6 ans) mais plus âgés qu'en Guadeloupe (35,8 ans) et à Saint-Martin (30,8 ans).

Population de Saint-Barthélemy

Répartition par âge	1999		2009	
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
De 0 à 19 ans	1 472	21,5	1 938	21,8
De 20 à 59 ans	4 504	65,7	5 861	65,8
De 60 à 74 ans	621	9,1	802	9,0
75 ans et plus	255	3,7	302	3,4
Total	6 852	100,0	8 902	100,0

- Source : INSEE Recensements 1999 et 2009

¹ Les résultats détaillés du recensement de population pour 2010 n'étaient pas disponibles à la date de rédaction de ce rapport.

La communauté étrangère représente 12,2 % de la population totale de Saint-Barthélemy. L'île se démarque par la présence d'une population étrangère de nationalité essentiellement européenne. Sur la quarantaine de nationalités présentes, les portugais sont les plus nombreux. Ils représentent près de la moitié des étrangers. Puis viennent les américains (8 %) et les belges (6 %). À la différence de Saint-Martin, seuls 11 % sont originaires de l'espace Caraïbe.

Variation de la population	1974 (1)	1982 (2)	1990 (3)	1999 (4)	2009 (5)
Taux de natalité (‰)	16,5	11,8	13,4	12	12,7
Taux de mortalité (‰)	10,9	6,9	6,6	5	4,6
Taux de variation annuelle (%)	0,8	2,8	6,4	3,5	2,1
- dû au solde apparent des entrées sorties	0,3	2,3	5,7	2,8	1,3
(1) Moyenne 1967-1974	(2) Moyenne 1974-1982	(3) Moyenne 1982-1990			
(4) Moyenne 1990-1999	(5) Moyenne 1999-2009				

Source : INSEE Recensements 1974 à 2008

Sur la période 1990-2008, le taux de natalité a sensiblement baissé, passant de 13,4 ‰ en 1990 à 12,4 ‰ en 2008. Ce taux demeure inférieur à celui de la Guadeloupe (14,3 ‰ en 2008) et de la métropole (12,9 ‰ en 2008). En 2010, 95 naissances et 41 décès ont été enregistrés à Saint-Barthélemy.

Le taux de variation annuelle de 2,1 % de la population s'explique au 2/3 par un solde migratoire positif (+1,3 %). Saint-Barthélemy accueille régulièrement de nouveaux arrivants : en 2008 22,3 % des habitants ne résidaient pas dans l'île cinq ans auparavant, dont plus du tiers viennent d'un pays étranger.

Principaux indicateurs démographiques	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Nombre de naissances	93	88	93	101	95	-5,9%
Nombre de décès	31	36	46	55	41	-25,5%
Accroissement naturel	62	52	47	46	54	17,4%

Source : INSEE, État civil

L'INSEE recensait 3 922 logements dans la collectivité de Saint-Barthélemy en 2009. Il s'agit à 92,2 % de résidences principales. Les maisons représentent 75,4 % du bâti et les appartements 22,6 %. Concernant les résidences principales, les ménages résident dans des logements de 3,2 pièces en moyenne : les maisons comportent 3,4 pièces et les appartements 2,3. Plus de 40 % des logements ont été construits après 1990.

Le modèle familial est proche de celui observé en métropole. En 2009, les couples avec ou sans enfants atteignent respectivement 46 % et 43,7 % de l'ensemble des familles de Saint-Barthélemy. Les familles monoparentales restent sous-représentées : elles comptent pour 10,3 % de l'ensemble des familles contre 34,1 % à Saint-Martin.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

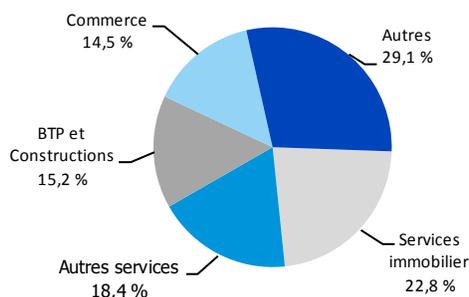
1. Le tissu économique

Depuis le mois de novembre 2010, la Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM) de Saint-Barthélemy gère, au titre de la loi du 23 juillet 2010 sur la réforme des chambres consulaires françaises, le fichier consulaire des entreprises de la Collectivité à partir des informations transmises par l'INSEE, l'URSSAFF, le Registre du Commerce et des Sociétés, le Régime Social des Indépendants, la Chambre des Métiers de la Guadeloupe et le Centre des Impôts. En octobre 2012, la signature d'une convention avec l'État octroie à la CEM les missions des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et de Commerce et d'Industrie (CCI).

La CEM a bénéficié en 2012 d'une subvention à hauteur de 467 000 €, accordée par la collectivité.

Compte tenu de ses caractéristiques physiques, configuration rocheuse, absence de rivière et faible pluviométrie, le développement de Saint-Barthélemy s'est fondé sur le tourisme. Sa structure économique s'est ainsi orientée vers les activités satellites au secteur du tourisme, les services marchands non financiers, le commerce et le BTP.

Répartition par secteur d'activité des entreprises de Saint-Barthélemy en 2012



Source : *Chambre Economique Multiprofessionnelle*

Le nombre d'entités économiques recensées à Saint-Barthélemy s'élève à 4 908 en 2012 : 41,2 % d'entre elles exercent une activité de services (22,8 % de services immobiliers et 18,4 % d'autres services).

Le commerce rassemble 14,5 % des entreprises et le secteur du BTP en regroupe 15,2 %. L'industrie, l'agriculture et la production d'eau et d'énergie demeurent faiblement représentées.

Le Centre de Formalités des Entreprises de la CEM a enregistré 1 145 formalités d'enregistrement statutaire en 2012, contre 874 en 2011. On notera que 321 dossiers concernent la création d'entreprises (contre 316 en 2011). Les radiations d'entreprises affichent une très légère baisse (166 entreprises en 2012 contre 168 en 2011).

Un budget de 69 506 € a été consacré à l'accompagnement des entreprises pour l'année 2012. Ces aides, liées en partie à la création d'entreprises et à la formation professionnelle, ont permis à de jeunes entreprises de se créer, d'évoluer ou de se former, à travers de multiples actions.

De novembre 2011 à juin 2012, la C.E.M a également mis en place « Les Rendez-vous C.E.M – Créer Entreprendre Maîtriser » en partenariat avec France Initiative, afin d'apporter informations et conseils aux porteurs de projets novateurs sous forme de rendez-vous mensuels (bilan : 194 600 € injectés dans l'économie locale au travers de la création de 13 entreprises). Elle a en parallèle mis à disposition la plateforme internet « SEMAPHORE » outil des chambres de Commerce et d'Industrie pour l'information sur les dispositifs d'aides aux entreprises et effectué le lancement des formations professionnelles continues.

2. Les comptes économiques

Le système d'informations statistiques ne permet pas d'élaborer à ce stade des comptes économiques pour la collectivité. Le niveau de richesse réelle par habitant demeure ainsi inconnu. Une estimation du PIB des îles du Nord a cependant été réalisée en octobre 2005 dans le cadre du partenariat CEROM, fruit d'une collaboration entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD qui vise à mettre à la disposition du public une estimation des principaux agrégats économiques.

En l'absence de comptabilité publique, la valeur ajoutée des îles du Nord a été estimée à partir d'indicateurs représentatifs. Pour Saint-Barthélemy, cette estimation a été réalisée à partir de 2 méthodes :

- l'approche par la productivité apparente du travail ;
- l'approche par les importations.

L'approche par la productivité apparente du travail est fondée sur les données du recensement effectué par l'INSEE en 1999. Faute de données relatives à la productivité dans les îles du Nord, elle a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe.

L'approche par les importations s'inspire de la publication de l'INSEE « Panorama de la Caraïbe » dans laquelle sont donnés les PIB et les importations de chaque île à l'exception des îles du Nord. Le niveau des importations de Saint-Barthélemy a été estimé à partir des recettes moyennes du droit de quai prélevé par la municipalité d'alors.

Dans ce cadre, le PIB de l'île de Saint-Barthélemy a été évalué¹ à 179 M € en 1999 soit près de 26 000 € par habitant. Le niveau de PIB par habitant serait proche de celui des Yvelines, supérieur de 10 % à la moyenne métropolitaine et sensiblement plus élevé que celui de la Guadeloupe.

¹ CEROM, Document de travail n°2, Octobre 2005.

3. L'emploi et le chômage

3.1 LA POPULATION ACTIVE

Saint-Barthélemy se distingue par un niveau de chômage particulièrement bas et un niveau d'activité élevé. Ces tendances semblent s'accroître au fil des recensements effectués par l'INSEE.

La population active de la collectivité ne cesse de progresser depuis une quinzaine d'années : +39,9 % entre 1990 et 1999 et +38,9 % entre 1999 et 2009¹. Cette évolution s'explique par le recours important à la main-d'œuvre extérieure afin de répondre aux besoins croissants dans les secteurs de l'hôtellerie et du bâtiment², étroitement liés au développement touristique de l'île. Le nombre d'actifs s'élève à 5 468 en 2009. Il s'agit d'une population majoritairement masculine (59,1 % d'hommes). Le taux d'activité de la population se situe à 83,4 %, contre 67,2 % en Guadeloupe et 70,9 % en France métropolitaine. Pour les hommes, il atteint même 89,1 %, un taux supérieur de 21,9 points à celui de la Guadeloupe.

Parmi les actifs, 96,8 % occupent un emploi. La présence féminine est en plus marquée sur le marché du travail, le nombre d'actives occupées a augmenté de 51 % entre 1990 et 1999 et de 50,1 % entre 1999 et 2009. Dans la période récente, le rythme d'évolution a été moins soutenu pour les hommes (+34,7 % entre 1999 et 2009) ; la part dans la population active occupée demeure néanmoins prépondérante (59,1 %). Conséquence du fort niveau d'activité, le chômage est peu développé et touche seulement 3,2 % de la population en 2009.

Répartition de la population active

	1999		2009		Var 1999/2009
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	
Actifs occupés	3 766	95,7	5 295	96,8	40,6%
Hommes	2 324	61,7	3 130	59,1	34,7%
Femmes	1 442	38,3	2 164	40,9	50,1%
Chômeurs au sens du BIT	170	4,3	173	3,2	1,8%
Hommes	71	41,8	68	39,3	-4,2%
Femmes	99	58,2	107	61,8	8,1%
Total de la population active	3 936	100,0	5 468	100,0	38,9%
Taux de chômage	4,3%	-	3,2%	-	-1,1 point
Hommes	3,0%	-	2,1%	-	-0,9 point
Femmes	6,4%	-	4,7%	-	-1,7 point

Source : INSEE - Recensement de la population 2009

¹ Source : INSEE, recensements 1990, 1999 et 2009. Les résultats détaillés du recensement de population pour 2010 n'étaient pas disponibles à la date de rédaction de ce rapport.

² Source : Le courrier du Parlement, « La collectivité de Saint-Barthélemy : de nouveaux enjeux », juin 2010.

3.2 L'EMPLOI

L'île de Saint-Barthélemy se caractérise par le poids de l'activité non-salariée (chefs d'entreprises, artisans, commerçants ou professions libérales). En 2009, 36,3 % des emplois exercés sont des emplois non salariés, dont seul 32,1 % sont occupés par des femmes. 41,6 % des emplois occupés par des hommes sont non-salariés.

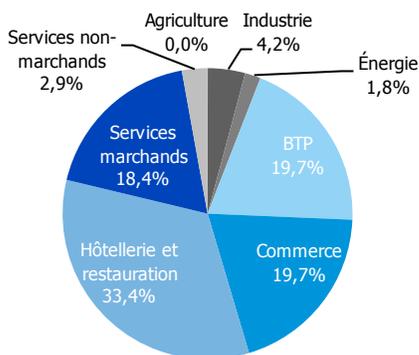
Il s'agit en grande partie d'entrepreneurs, en particulier dans certains secteurs d'activités prédominants comme le BTP, les services aux entreprises et l'immobilier. Parmi les salariés, les emplois à durée indéterminée et les titulaires de la fonction publique sont les plus représentés, ils concentrent les trois quarts des contrats.

La catégorie des employés est la plus représentée, elle réunit plus du tiers des emplois. Elle est suivie par les artisans / commerçants / chefs d'entreprise qui en totalisent 23,4 %. Leur proportion est trois fois plus élevée que celle observée dans l'archipel guadeloupéen, alors même que les professions intermédiaires sont moins répandues (14,1 % contre 23 % en Guadeloupe). La part des ouvriers dans l'ensemble des salariés à Saint-Barthélemy est de 22,1 %, un niveau proche de la Guadeloupe (18,2 %).

Le recours au travail à temps partiel concerne 7,5 % des emplois salariés et 5 % des non salariés. C'est une pratique moins courante qu'en Guadeloupe.

En 2012, 3 993 emplois salariés sont recensés par l'Unédic à Saint-Barthélemy. La structure de l'emploi se distingue de celle observée en Guadeloupe.

Répartition de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy



Source : Unédic, chiffres provisoires 2012

Pôle majeur de l'économie de l'île, le secteur touristique et les autres services marchands rassemblent 55,5 % des salariés, dont près de 37,0 % dans l'hôtellerie et la restauration contre 9,0 % en Guadeloupe. Le secteur du commerce avec 19,7 % des travailleurs salariés est le second employeur de l'île, égalé par la construction (19,7 % contre 8,5 % en Guadeloupe).

Le secteur primaire est absent en raison d'un relief et d'un climat peu propices au développement de l'activité agricole (aridité des sols et faible pluviométrie).

3.3 LE CHÔMAGE

La collectivité de Saint-Barthélemy se différencie de la Guadeloupe, et de nombreux autres territoires français, par la faible présence du chômage.

Cependant, à la fin 2012, le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A s'établit à 272 et progresse de 33,3 % sur un an. Cette évolution concerne principalement les hommes, tandis que la situation se détériore légèrement moins pour les femmes (+3,1 %).

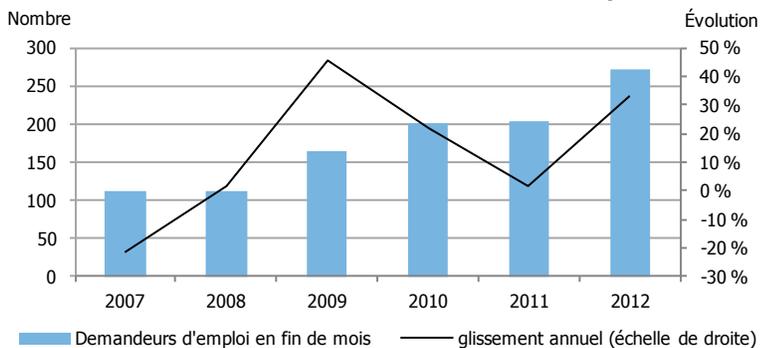
Situation du marché de l'emploi à Saint-Barth au 31 décembre 2012

Catégorie A	2008	2009	2010	2011	2012	variation 12/11
Demandeurs d'emploi en fin de mois	113	165	201	204	272	33,3%
Hommes	36	65	63	70	107	52,9%
Femmes	77	100	138	134	165	23,1%
% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	12,8 %	15,0 %	12,9 %	12,7 %	7,7 %	-4,9 pts

Source : DIECCTE

Les femmes étant les plus touchées par les difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi, représentent la grande majorité des demandeurs d'emplois (60,7 %). Les catégories d'âge habituellement les plus vulnérables, à savoir les jeunes de moins de 25 ans et les personnes de plus de 50 ans ne sont pas particulièrement touchées par le chômage, elles représentent respectivement 7,7 % et 19,9 % des demandeurs d'emplois. Toutefois, la situation des seniors demandeurs d'emploi s'est un peu dégradée au cours de l'année (+14 demandeurs), à l'instar de celle des juniors (+3 demandeurs).

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi



Source : DIECCTE - DEFM A, données brutes

Le phénomène de chômage de longue durée (supérieur à un an) est également très répandu et touche, fin décembre 2012, 26,8 % des demandeurs d'emplois. C'est un chiffre en hausse par rapport à 2011 (+20 demandeurs).

Selon l'enquête « Besoins en main d'œuvre » (BMO) ¹ réalisée fin 2012 par le Crédoc et Pôle emploi, les entreprises des îles du Nord expriment un besoin d'embauche en hausse de 8,3 % avec 931 projets de recrutement.

Toutefois, la proportion des établissements qui projettent d'embaucher s'établit à 11,6 %, soit 2,5 points de moins qu'en 2011. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration concentre 23 % des projets d'embauche, demeurant le principal pôle pourvoyeur d'emploi.

En 2012, 45,5 % des projets d'embauche sont jugés difficiles (contre 38,1 % l'année précédente). La part des embauches à caractère saisonnier passe de 29,5 % en 2011 à 47,4 % en 2012, soit une variation de +17,9 points.

Répartition du nombre de demandeur d'emploi par catégorie

	2011	Part en 2011	2012	Part en 2012
Moins de 25 ans	18	8,8 %	21	7,7 %
Plus de 50 ans	40	19,6 %	54	19,9 %
Homme	70	34,3 %	107	39,3 %
Femme	134	65,7 %	165	60,7 %
Longue durée (un an et plus)	53	26,0 %	73	26,8 %
Sans diplôme	35	17,2 %	56	20,6 %
Niveau bac+2 ou plus	67	32,8 %	76	27,9 %

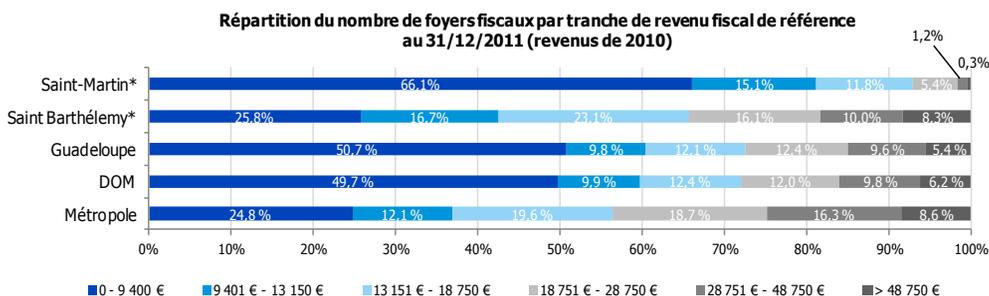
Source : DIECCTE

¹ Les établissements enquêtés sont l'ensemble des établissements employeurs hors administrations de l'Etat (Ministères, Police, Justice...) et entreprises publiques (EDF, ...). Environ 12 500 établissements ont été interrogés et 2 572 ont répondu (dont 2 255 en Guadeloupe et 317 dans les îles du Nord).

4. Les revenus et salaires

4.1 RÉPARTITION DES FOYERS FISCAUX PAR TRANCHE

La collectivité de Saint-Barthélemy affiche une répartition des revenus fiscaux assez éloignée de celle des autres départements d'Outre-mer, mais en revanche proche de celle de la métropole. Comparativement aux autres DOM, la part des foyers fiscaux déclarant des revenus supérieur à 48 750 € est significativement plus élevée. Selon la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), 8,3 % des foyers fiscaux ont déclaré un revenu supérieur à 48 750 € au titre des revenus de l'année 2008.



4.2 LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'Outre-mer, le Revenu de Solidarité Active (RSA) est un dispositif de redistribution des revenus qui prend deux formes : le RSA socle¹ et le RSA activité².

Principales prestations de solidarité et d'insertion

Nombre d'allocataires	2010	2011	2012	var. 12/11
Revenu de solidarité active (RSA)	—	48	53	10,4 %
dont RSA activité	—	5	6	-
dont RSA socle	—	37	43	16,2 %
dont RSA socle et RSA activité	—	6	4	-
Revenu de solidarité (RSO)	6	5	5	-
Allocations familiales	850	832	846	1,7 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	221	225	211	-6,2 %
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	249	255	260	2,0 %
Allocation adulte handicapé (AAH)	15	27	27	-
Allocation pour l'éducation d'un enfant handicapé (AEEH)	2	11	15	-

Source : Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

¹ Le RSA socle est la prestation sociale remplaçant le RMI et l'Allocation parent isolé.

² Le RSA activité est un complément de revenu qui s'adresse aux personnes démarrant ou reprenant une activité professionnelle. Il vise à encourager le retour à l'emploi des titulaires de minima sociaux mais peut également être perçue par des travailleurs à faibles revenus.

Dans les DOM, il bénéficie à 204 857 foyers en 2012 dont 43 304 en Guadeloupe et 53 à Saint-Barthélemy. Le nombre de bénéficiaires du RSA toutes natures confondues est en progression de 10,4 % en 2012 (+5 allocataires sur un an). Au titre du RSA, 86 606 euros ont été versés aux ménages en 2012 dans la collectivité.

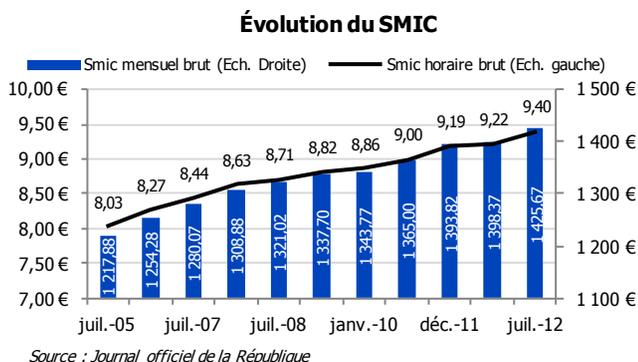
4.3 LE RSTA

Faisant suite au mouvement de protestation contre la vie chère début d'année 2009, le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA)¹ a été créé afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements et collectivités d'Outre-mer. Initialement, les transferts liés au RSTA devaient arriver à échéance le 31 décembre 2012. Le dispositif a été prolongé par décret jusqu'au 31 mai 2013 dans les DOM.

4.4 LE SMIC

Depuis 1996, le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) en Guadeloupe et dans les collectivités d'Outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est aligné sur celui de la métropole. Le SMIC est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement. Ainsi en juillet 2012², le gouvernement a majoré le SMIC de 0,6 % en raison du niveau de l'inflation, amenant le taux horaire du SMIC à 9,4 euros, soit 1 425,6 euros mensuel. Au 1^{er} janvier 2013, le SMIC a été revalorisé à 9,43 euros l'heure, soit 1 430,22 euros mensuel.



¹ Prestation versée par l'État, le RSTA apporte un complément de revenu de 100 euros aux salariés d'Outre-mer ayant une rémunération mensuelle inférieure ou égale à 1,4 SMIC mensuelle.

² Journal Officiel de la République Française, décret n°2012 – 828.

Section 3

Les finances publiques locales

L'analyse des finances publiques de Saint-Barthélemy est réalisée à partir des comptes administratifs 2012 de la Collectivité. Ces derniers permettent d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses nouvelles attributions et de son nouveau système fiscal, définis par la convention de moyen et la convention fiscale signées en mars 2008. Néanmoins, le véritable détachement de l'État en matière fiscale s'effectue au cours de l'exercice 2009 avec la mise en place d'un système géré localement.

Conséquence de son passage au statut de PTOM (Pays et territoires d'Outre-mer) le 1^{er} janvier 2012, la collectivité est considérée, en matière douanière, comme un pays tiers par l'Union Européenne : à ce titre, elle dispose de la compétence douanière et peut donc conserver sur le plan fiscal les droits de quai, deuxième poste de ressources budgétaires après les droits de mutation et d'enregistrement. En revanche, alors que les fonds européens du programme opérationnel 2007-2013 sont désormais mis en œuvre par l'État au niveau local et non plus au plan régional en Guadeloupe, Saint-Barthélemy perd le bénéfice de ces fonds structurels ; seul le Fonds européen de développement (FED) pourra désormais lui être alloué.

1. Situation financière de la collectivité

Comptes simplifiés de la collectivité de Saint-Barthélemy

En millions d'euros	2010	2011	2012	var. 12/11	Part 2012
Recettes réelles totales	75,8	68,9	69,7	1,2%	100,0%
Recettes réelles de fonctionnement (1)	35,7	40,9	48,5	18,6%	69,6%
Recettes fiscales	30,5	34,8	42,1	21,0%	60,4%
Recettes réelles d'investissement	40,1	28	21,2	-24,3%	30,4%
Subventions d'investissement	1,4	2,2	0,9	-59,1%	1,3%
Autres	38,7	25,8	20,3	-21,3%	29,1%
Dépenses réelles totales	40	48,2	47,1	-2,3%	100,0%
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	22,7	26,8	26,9	0,4%	57,1%
dont charges de personnel	6,4	7,4	8,0	8,6%	17,0%
dont frais généraux	11,3	12,6	12,4	-1,9%	26,2%
Dépenses réelles d'investissement	17,3	21,4	20,2	-5,6%	42,9%
Immobilisations en cours	17,3	21,2	20,2	-4,7%	42,9%
Remboursement de dette (3)	0	0	0	ns	0,0%
Epargne nette (1-2-3)	13	14,1	21,6	53,2%	
Dettes en capital au 1^{er} janvier	0,0	0,0	0,0	100%	

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

En 2012, la collectivité de Saint-Barthélemy connaît une situation budgétaire confortable : elle affiche un résultat d'exercice¹ de 37,5 millions €, en progression de 14,3 % par rapport à l'année 2011. Le résultat de fonctionnement s'établit à 36 millions € et le résultat d'investissement à 0,9 million €².

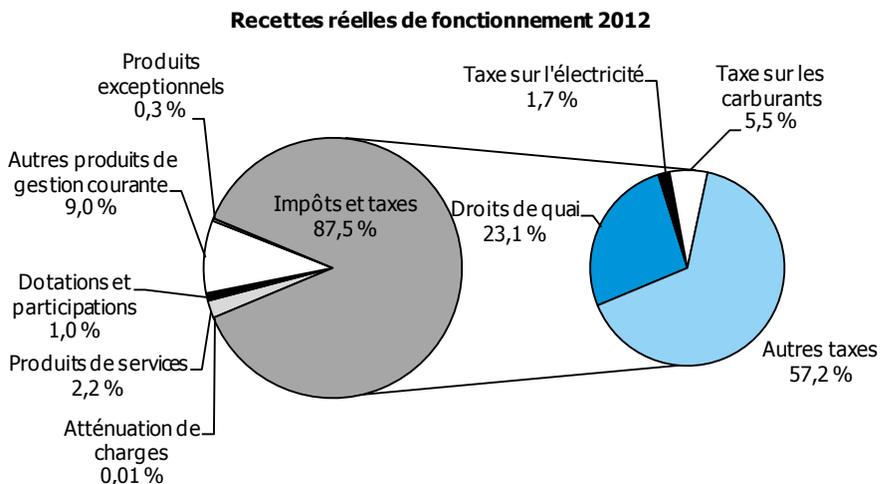
Les recettes réelles totales (69,7 millions €) connaissent une reprise de 2 % (-9,1 % en 2011), liée au renforcement des recettes fiscales. Parallèlement, les dépenses réelles totales (47,1 millions €) se réduisent de 2,3 % après une forte progression (+20,5 % en 2011), en raison notamment de l'évolution à la baisse des dépenses d'investissement. La capacité d'autofinancement de la collectivité progresse de moitié en un an et atteint 21,6 millions €.

La collectivité de Saint-Barthélemy est caractérisée par un niveau d'endettement nul, l'ensemble des dépenses étant autofinancé.

Hausse confirmée des recettes fiscales

Les recettes réelles de fonctionnement en progression de 18,6 % en 2012 à 48,5 millions €, poursuivent leur reprise amorcée en 2011 (+14,6 %) après une chute de 17,7 % en 2010. Avec 5 355 € par habitant, la collectivité se situe bien en dessous des 2 443 € par habitant de Saint-Martin et de la référence de 3 405 € pour le cumul des trois échelons administratifs de référence (communes, départements et régions d'Outre-mer) en 2011.

Cette variation est en ligne avec la croissance des recettes fiscales (+21 %). Le dynamisme du secteur touristique en 2012, premier contributeur, explique cette évolution. Les droits de quai, qui représentent 23,1 % des impôts et taxes, sont en hausse de 8,6 %.



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

¹ Y compris l'excédent de 23,3 millions € de l'exercice 2011.

² Y compris 16,6 millions € de report 2011 de la section de fonctionnement et 6,6 millions € de report 2011 de la section d'investissement.

A contrario, le produit de la taxe sur les carburants recule de 3,4 % à 2,7 millions €, et celui de la taxe sur l'électricité chute de 22,1 % à 0,8 million €. Les autres taxes sont principalement composées de la taxe de publicité foncière (51 %) et de la taxe de séjour (15 %).

Stabilité des dépenses réelles de fonctionnement

À 26,9 millions €, les dépenses réelles de fonctionnement sont relativement stables en 2012 (+0,4 %) après des hausses successives de +18,2 % et +18,1 % au cours des deux dernières années. Elles atteignent 2 965 € par habitant contre 2 804 € à Saint-Martin et 2 982 € en moyenne pour l'ensemble des collectivités d'Outre-mer (communes, départements et régions) en 2011.

Les charges de personnel, en hausse de 8,6 % (+15,3 % en 2011), concentrent 30 % des dépenses réelles de fonctionnement (28 % en 2011) soit 884 € par habitant. À Saint-Martin elles représentent 35 % des dépenses réelles de fonctionnement et 883 € par habitant. Pour la moyenne des seules communes d'Outre-mer, elles totalisent 62 % des dépenses réelles de fonctionnement et 739 € par habitant en 2010. Les frais généraux s'établissent à 12,4 millions € (-1,9 %).

Contraction des dépenses d'investissement

Les recettes réelles d'investissement (28,7 % des recettes réelles totales) poursuivent leur recul (-24,3 % en 2012 contre -30,2 % un an plus tôt) pour s'établir à 21,2 millions €.

Les dépenses réelles d'investissement pour l'année 2012 s'établissent à 20,2 millions €, en baisse de 5,6 % sur un an. Avec un niveau de dette nul, la totalité des dépenses d'investissement est allouée aux programmes en cours de réalisation.

Le budget 2012 a permis la poursuite des programmes en cours mais également le lancement de nouveaux projets : la construction de la station d'épuration de Gustavia, la construction de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), les travaux de renforcement et d'aménagement de différentes zones portuaires, la modernisation de la déchetterie de Public, les travaux d'enfouissement des réseaux aériens, la poursuite des travaux d'adduction d'eau potable, et enfin la mise aux normes de l'aéroport de Gustave III.

Informations financières - ratios

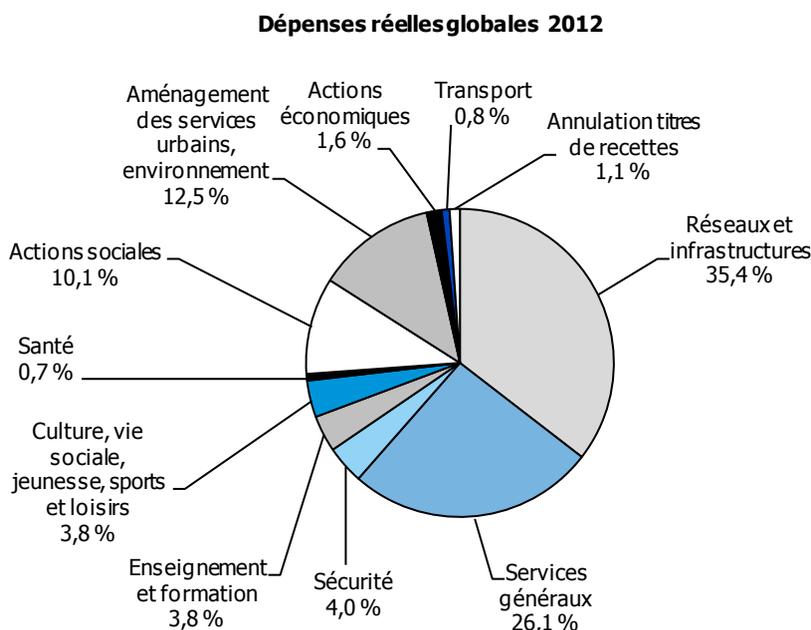
	2011	2012
Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 959 €	2 965 €
Produits des impositions directes / population	3 842 €	4 644 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	4 516 €	5 355 €
Dépenses d'équipement brut / population	2 345 €	2 236 €
Encours de la dette / population	0 €	0 €
Dotations globales de fonctionnement / population	0 €	0 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	28%	30%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	65%	55%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	52%	42%
Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement	0%	0%

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

2. Analyse par fonction

L'analyse par fonction de l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) reflète les orientations stratégiques de la collectivité. En 2012, les dépenses réelles globales s'élèvent à 47,1 millions €, dont 1,1 % de dépenses non ventilables (annulations de titres de recettes).

Premier poste de dépenses, le montant alloué aux réseaux et infrastructures s'élève à 16,7 millions €, soit 35,4 % des dépenses totales et 65,3 % des dépenses d'investissement. Les services généraux concentrent 26,4 % du budget de dépenses de la collectivité, tandis que les dépenses en matière d'environnement et d'aménagement des services urbains en représentent 12,5 %.



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Le tourisme

LA REPRISE DU TOURISME SE CONFIRME

Le tourisme représente la première activité économique de Saint-Barthélemy. Selon une étude de l'INSEE¹, près de 37 % des emplois salariés de l'île seraient liés au tourisme. La branche de l'hôtellerie et de la restauration constitue le plus gros employeur occupant les deux tiers des emplois touristiques. En 2012, avec 321 000 passagers, la fréquentation touristique retrouve un volume proche de celui d'avant-crise.

1. Aperçu structurel

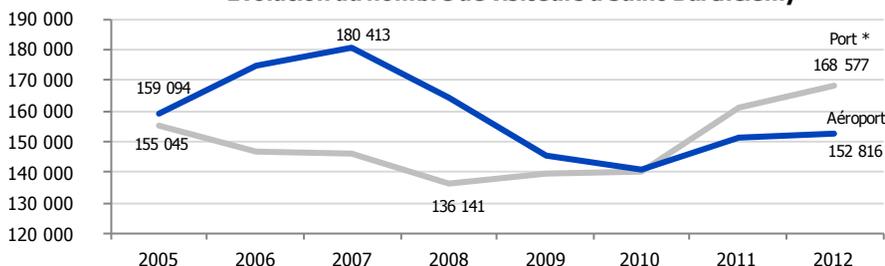
L'économie de Saint-Barthélemy est principalement tournée vers une clientèle haut de gamme en majorité nord américaine attirée par le caractère exclusif, sûr et rare de la destination. Dans un souci de préserver l'attrait de l'île pour cette clientèle privilégiée, la collectivité a toujours été très attentive à la maîtrise du développement touristique.

La crise économique et financière affectant les États-Unis en 2007 a entraîné depuis cette date un fléchissement continu de la fréquentation touristique de l'île jusqu'à atteindre un minimum de 281 272 visiteurs en 2010.

Le redressement de la fréquentation touristique observé en 2011 se poursuit au cours de l'année 2012. Bénéficiant de l'essor de l'activité de plaisance et de la croissance du trafic passagers par ferry, la progression du nombre de visiteurs à Saint-Barthélemy est toutefois freinée (+2,7 % après +11,3 % en 2011), par le ralentissement du trafic aérien (+0,8 % après +6,8 %) et par la diminution de l'activité de croisière (-5,6 % après +25,4 %) »..

Près de 321 000 passagers ont ainsi été accueillis sur l'île, un volume proche de la fréquentation touristique en 2007. Les visiteurs entrant à Saint-Barthélemy arrivent désormais principalement par voie maritime (52,5 % en 2012 contre 44,8 % en 2007), tandis que la part du transport aérien de passagers dans le trafic total a diminué de 7,7 points et ne représente plus que 47,5 % du trafic. Cette évolution favorable de l'activité est ressentie par l'ensemble des professionnels du secteur. Les produits de la taxe de séjour perçus sur les nuitées d'hôtels et les locations de villas atteignent un nouveau record à 4,6 millions d'euros.

Évolution du nombre de visiteurs à Saint-Barthélemy



Sources : Aéroport Gustave III, Port de Gustavia

*Paquebots, ferries, yachts

¹ L'emploi et la formation liés au tourisme en Guadeloupe, AntianeÉchos n°12, mars 2009.

2. L'hébergement

L'offre d'hébergement touristique de Saint-Barthélemy est constituée d'environ 70 % de villas et de 30 % d'hôtels. La clientèle est majoritairement nord américaine (70 %) en raison de la proximité de la destination avec les États-Unis et de la densité des liaisons aériennes entre ce pays et l'aéroport Princess Juliana de Sint Maarten.

Depuis fin 2008, le Comité du tourisme en collaboration avec l'Association des Hôteliers a entamé des actions de diversification de ses marchés pour attirer une clientèle russe, européenne et sud-américaine. Bien qu'encore marginale, la part des vacanciers en provenance du continent sud-américain continue de progresser. Cette clientèle est bien plus présente pendant les périodes de fêtes de fin d'année et représenterait selon les professionnels environ 30 % de la clientèle des hôtels et des villas. Afin de rendre la destination plus attractive au cours des périodes d'été et de diversifier les marchés émetteurs, un accord a été signé le 2 novembre 2010 entre Saint-Martin et la compagnie aérienne Copa Airlines qui assurent une liaison directe Panama/Sint Maarten à partir du 18 décembre 2010. Toutefois, fin septembre, Copa Airlines a annoncé qu'elle envisageait de réduire la fréquence de ses vols.

2.1 LES VILLAS

Le parc de logements touristiques de Saint-Barthélemy se distingue par la part prépondérante de villas de standing, souvent propriétés d'étrangers, notamment nord-américains, qui proposent leur résidence à la location. Le Comité du tourisme de Saint-Barthélemy estime à 450 le nombre de villas proposées à la location sur l'île. La location de villas est particulièrement prisée par la clientèle américaine (à 70 % environ) d'une moyenne d'âge de l'ordre de 55 ans. Ce marché a crû en moyenne de 5 % par an sur la période 2000-2007 et s'est ensuite essoufflé en 2008 avec la crise économique et financière survenue aux Etats-Unis à l'été 2007. En 2012, la conjoncture économique plus favorable semble avoir bénéficié aux loueurs de villas : le produit de la taxe de séjour perçu sur les locations augmente sensiblement (+26,5 %), passant de 1,63 million d'euros à 2,06 millions d'euros.

2.2 L'HÔTELLERIE

L'activité hôtelière qui représente environ 30 % de l'offre totale d'hébergement est également bien orientée. En 2012, l'association des hôteliers de Saint-Barthélemy compte 20 membres, totalisant une capacité d'accueil de près de 400 chambres d'hôtel, dont huit 5 *, deux 3* ou 4*, et dix 1*, 2* ou non classés. Parmi ces membres, la moitié concerne des établissements de moins de 20 chambres. Les professionnels se disent satisfaits des résultats annuels obtenus en 2012.

3. Les activités de croisière et de plaisance

3.1 LA CROISIÈRE

L'activité de croisière enregistre une baisse en 2012. En 2011, 145 paquebots ont accosté au port de Gustavia, soit 44 de moins qu'en 2011. Le nombre de croisiéristes débarqués s'élève à 46 471, il est en baisse de 5,6 % sur un an.

Évolution du tourisme de croisière à Saint-Barthélemy (entrées)

	2008	2009	2010	2011	2012	Var.12/11
Paquebots	147	156	155	189	145	-23,3%
Passagers	42 477	47 732	38 005	49 245	46 471	-5,6%

Source : Port de Gustavia

3.2 LA PLAISANCE

L'île de Saint-Barthélemy ne possédant pas de marina, le port de Gustavia accueille les bateaux de plaisance au même titre que les ferries et paquebots de croisière. Les plaisanciers constituent une part de plus en plus importante des passagers arrivés au port. Au cours de ces dernières années, leur poids s'est accru passant de 19 % en 2002 à 24 % en 2012.

La reprise de l'activité de plaisance se conforte en 2012. Saint-Barthélemy a accueilli 6 113 bateaux de plaisance ce qui représente une progression de 10,2 % sur un an (contre +9,9 % en 2011). Le nombre de passagers débarqués (40 383) est également en hausse bien qu'à un rythme ralenti (+1,5 % contre +13,2 % fin 2011).

Ces résultats positifs résultent d'importants investissements de la collectivité au cours des dernières années permettant d'améliorer les conditions d'accueil de la clientèle avec par exemple, la mise en place de redevances à quai plus attractives que dans les autres îles de la Caraïbe ou encore l'entretien général des infrastructures et du bâtiment de la capitainerie. Par ailleurs, l'organisation d'événements nautiques tels que la Saint-Barth Bucket, les voiles de Saint-Barth, l'arrivée de la transat AG2R 2012, la West Indies Regatta et l'accueil du Falken, navire école militaire suédois, ont permis de drainer un flux important de touristes.

En 2012, le port a réalisé des travaux d'entretien général des infrastructures et du bâtiment. L'extension des terre-pleins de 1 200 m² effectuée en 2012, avec la rectification du quai de dépotage et la restructuration complète de cette installation permet aux entreprises comme au personnel de travailler dans de meilleures conditions.

Évolution du tourisme de plaisance à Saint-Barthélemy (entrées)

	2008	2009	2010	2011	2012	Var.12/11
Yachts	4 986	4 698	5 047	5 545	6 113	10,2%
Passagers	34 564	31 834	35 142	39 787	40 383	1,5%

Source : Port de Gustavia

Section 2

Les transports

PROGRESSION DU TRAFIC AÉRIEN ET MARITIME

Comme les années précédentes, le trafic à la gare maritime ainsi qu'au port de commerce a connu une croissance importante, reflet du développement économique de l'île. La reprise du trafic aérien enregistré à l'aéroport Gustave III se confirme en 2012.

1. Les activités portuaires

1.1 TRAFIC DE MARCHANDISES

Les marchandises importées à Saint-Barthélemy proviennent essentiellement des États-Unis, via la compagnie Tropical Shipping, et de métropole, via la compagnie CMA-CGM. Pour cette dernière, les marchandises transitent par le Guadeloupe Port Caraïbes.

En 2012, le port de commerce a connu une forte activité, reflet du développement économique de l'île. Le nombre de conteneurs continue d'augmenter à un rythme dynamique (+7,2 % en 2012). Avec un total de 4 490 équivalents vingt pieds (EVP), il atteint un nouveau record. Toutefois, le nombre de cargos ayant fait escale est passé de 862 en 2011 à 829 en 2012. Une légère baisse sur la plupart des catégories de marchandises est également observée. Le nombre de véhicules légers importés diminue de 5,1 % en 2012, soit 39 unités de moins qu'en 2011. Concernant les intrants du BTP, on note une progression en ce qui concerne le ciment (+25,1 %) mais une diminution pour le sable (-8 %) et le gravier (-17,2 %).

Trafic de marchandises

	2008	2009	2010	2011	2012	Var 11/10
Cargos (nombre)	622	596	609	862	829	-3,8%
Conteneurs EVP (nombre)	3 601	3 540	3 874	4 190	4 490	7,2%
Ciment (tonnes)	14 567	16 303	14 647	15 528	19 418	25,1%
Sable (tonnes)	56 100	52 349	52 934	54 781	50 400	-8,0%
Gravier (tonnes)	40 200	41 850	31 482	37 435	31 004	-17,2%
Parpaing (unités)	117 930	146 210	97 600	102 950	116 025	12,7%
Véhicules légers (nombre)	564	523	678	767	728	-5,1%

Source : Régie du droit de quai

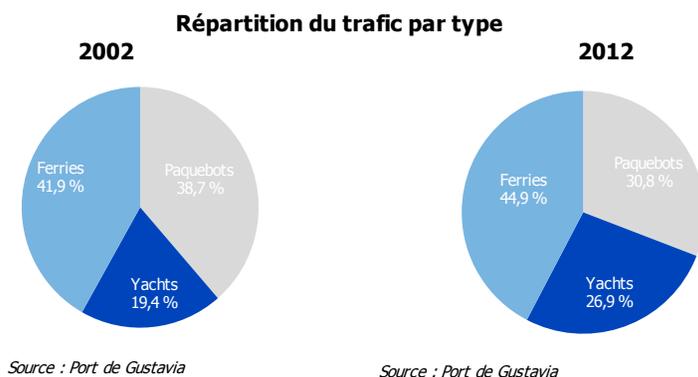
1.2 TRAFIC DE PASSAGERS

Le port de Gustavia accueille trois types de passagers :

- les visiteurs arrivant par ferries. Plusieurs compagnies maritimes assurent une liaison régulière avec Saint-Martin : Voyager, Great Bay Express et The Edge. Il faut toutefois noter l'arrêt du *Babou One* de la West Indies Ferry's Express qui assurait depuis fin 2011 la liaison entre Saint-Martin et Saint-Barth et la réduction des rotations de navettes entre les deux îles assurée par le *Voyager*. Les liaisons maritimes vers les autres îles (Saint-Kitts et Nevis, Anguilla, Saba) ne peuvent être proposées de manière régulière compte tenu des conditions maritimes.

- les croisiéristes des paquebots¹ basés dans les différents ports des Antilles, aux îles Vierges américaines, à Miami, à Porto Rico ou encore dans la partie hollandaise de Saint-Martin.
- les voyageurs arrivant sur des yachts.

En dix ans, la structure du trafic maritime s'est profondément modifiée. En 2012, les visiteurs accueillis à Saint-Barthélemy arrivent principalement par ferries (44,9 % contre 41,9 % en 2002) tandis les passagers de croisière ne représentent plus que 30,8 % du trafic maritime (38,7 % en 2002). La part des plaisanciers a fortement augmenté, passant de 19,4 % à 26,9 % au cours des dix dernières années.



En 2012, l'activité de transport de passagers est toujours en hausse, bien qu'à un rythme ralenti. Le port de plaisance a accueilli 168 577 passagers², soit une augmentation du trafic de 4,4 % sur un an (contre +15,2 % en 2011). Le nombre de croisiéristes, en forte hausse en 2011 (+29,6 %), diminue légèrement en 2012 (-5,6 %). Le nombre de personnes arrivées à bord des navires de plaisance est en hausse de +1,5 %, rythme inférieur à celui de 2011 (+13,2 %), alors que le nombre d'escale augmente de 10,2 %. Le trafic passager inter-îles a connu une croissance importante malgré l'arrêt du *Badou One* : le nombre de passager augmente de +14,2 % sur un an.

Passagers arrivés au port

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 12/11
Paquebots	42 477	47 732	38 005	49 245	46 471	-5,6%
Yachts	34 564	31 834	35 142	39 787	40 383	1,5%
Ferries	59 100	60 264	66 988	72 404	81 723	12,9%
Total	136 141	139 830	140 135	161 436	168 577	4,4%

Source : Port de Gustavia

Comme l'an dernier, des événements nautiques tels que la Saint-Barth Bucket, les voiles de Saint-Barth, l'arrivée de la transat AG2R 2012, la West Indies Regatta et l'accueil du Falken, navire école militaire suédois, ont permis de drainer un flux important de touristes. Par ailleurs, près de 214 navires s'étaient donnés rendez-vous dans la zone portuaire pour le 31 décembre.

¹ Le trafic des paquebots de croisière demeure volontairement limité, la Collectivité ne disposant pas de la logistique et des infrastructures nécessaires (sécurité, taxis ou bus, quai d'accostage), et souhaitant privilégier un tourisme haut de gamme.

² Croisiéristes, plaisanciers et visiteurs arrivant par ferries.

1.3 TRAVAUX ET PERSPECTIVES

En 2012, le port a réalisé des travaux d'entretien général des infrastructures et du bâtiment. L'extension des terre-pleins de 1 200 m² effectuée en 2012, avec la rectification du quai de dépotage et la restructuration complète de cette installation permet aux entreprises comme au personnel de travailler dans de meilleures conditions. La construction d'une salle d'enregistrement et d'attente, d'un abri contre la pluie ainsi que la création de plusieurs places de parking restent encore à effectuer.

2. Les activités aéroportuaires

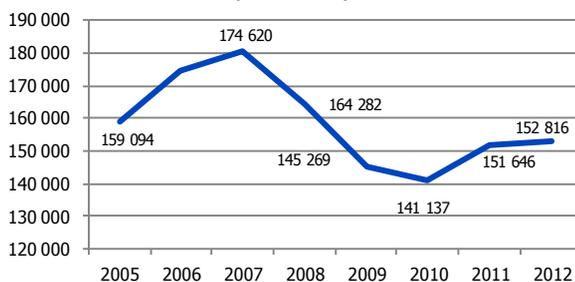
Avec plus de 30 000 mouvements d'avions par an, l'aéroport de Saint-Jean Gustave III s'impose depuis quelques années comme l'aérodrome français le plus actif de sa catégorie en termes de trafic. Sa piste permet d'accueillir des appareils d'une capacité équivalente à une vingtaine de places.

Après un pic atteint en 2007, suivi d'un recul continu jusqu'en 2010, le trafic à l'aéroport Gustave III affiche une reprise sensible à partir de 2011 qui se confirme en 2012. Le nombre de passagers accueilli s'élève à 152 128¹ ; il dépasse son niveau de 2009 mais reste inférieur de 6,2 % (-10 115 passagers) à celui de 2008, année d'entrée dans la crise.

Les liaisons avec l'aéroport de Juliana, qui représentent les deux-tiers du trafic, progressent de 2,6 % après +6,4 % en 2011.

Le trafic de la liaison avec l'aéroport de Pointe-à-Pitre continue de croître (+4,6 %) tandis que celui à destination de Grand-Case enregistre une baisse (-20,4 %). Le réseau international avec les aéroports des autres îles de la Caraïbe non françaises (San Juan, Anguilla et Antigua) augmente de 10,2 % en 2012 après +28,8 % en 2011.

Évolution du trafic aérien de passagers*
(en nombre)



Source : Aéroport Gustave III
* Commercial et non commercial

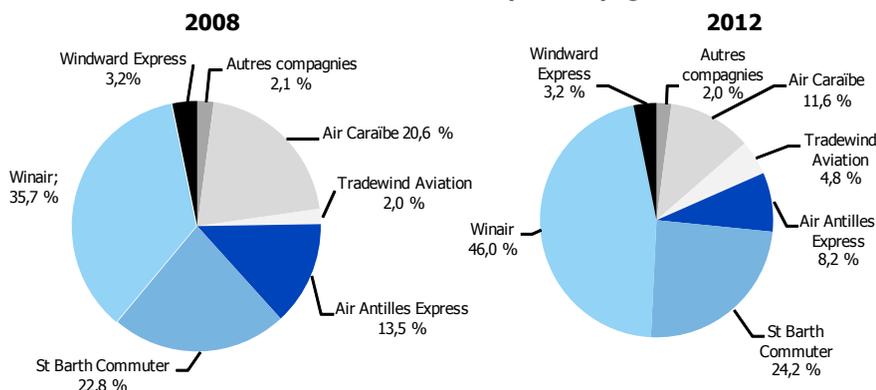
Trafic passagers commercial par aéroport (hors transit)	2009	2010	2011	2012	var 12/11	Part en 2012
Juliana, Sint-Marteen	86 499	89 027	94 704	97 190	2,6%	63,9%
Le Raizet, Pointe-à-Pitre	28 877	23 077	26 854	28 083	4,6%	18,5%
Grand-Case, Saint-Martin	20 050	18 571	18 828	14 980	-20,4%	9,8%
Autres aéroports internationaux	7 686	8 307	10 702	11 793	10,2%	7,8%
Autres aéroports nationaux	57	84	57	82	43,9%	0,1%
Total	143 169	139 066	151 145	152 128	0,7%	100,0%

Source : Aéroport Gustave III

¹ Cette évolution concerne le trafic total de passagers qui comprend le trafic de passagers commercial et non commercial.

En 2012, quatre principales compagnies aériennes opèrent sur Saint-Barthélemy. Il s'agit en premier lieu de Winair qui dessert l'île depuis Sint Maarten et représente 46 % du trafic total (70 036 passagers). Saint-Barth Commuter, deuxième compagnie en nombre de passagers, représente 24,2 % des parts de marché (36 814 passagers) et voit son trafic commercial diminuer de 4,1 % sur un an. Les compagnies Air Caraïbes (11,6 % du trafic) et Air Antilles Express (8,2 % du trafic) qui assurent la liaison Pointe-à-pitre/Saint-Barthélemy voient leur trafic augmenter respectivement de 0,8 % et 8,2 %.

Trafic commercial par compagnie



Source : Aéroport Gustave III

L'aéroport de Saint-Jean Gustave III est géré par la Collectivité de Saint-Barthélemy depuis février 2002. La dimension de la piste ne permettant pas l'accueil de gros porteurs, Saint-Jean Gustave III s'appuie sur les aéroports Pôle Caraïbes de Pointe-à-Pitre et Princess Juliana de Sint Maarten, qui permettent le transit des passagers vers Saint-Barthélemy. De nombreux avions en provenance de Grand-Case (partie Française de Saint-Martin) permettent aussi de relier Saint-Barthélemy à la collectivité voisine, mais ce marché reste très concurrencé par les liaisons maritimes, moins onéreuses. Enfin, l'aéroport accueille de nombreux avions privés appartenant à une clientèle touristique fortunée.

Dans le domaine de l'exploitation, le fait marquant de 2012 a été l'obtention de la certification de l'aéroport, conformément aux exigences imposées par les règlements internationaux de l'aviation civile (OACI). Ce processus, commencé en 2011, s'est étendu sur 15 mois et est venu formaliser les méthodes de fonctionnement et d'organisation de l'aéroport, afin d'améliorer la sécurité et la qualité des prestations rendues aux usagers. En matière d'investissement aéroportuaire, le programme de modernisation des équipements nécessaires à la sécurité de l'exploitation et de la circulation aérienne a été poursuivi. L'aéroport a lancé un important chantier mené dans le courant du deuxième semestre visant à mettre en service un nouvel ensemble émetteur récepteur radio VHF (Centre Emission Réception Déporté) pour la sécurisation des liaisons radio entre pilotes et contrôleurs. La couverture VHF de l'aéroport a été ainsi étendue, et la structure de la nouvelle chaîne radio apporte désormais une fiabilité et une qualité accrue par rapport à la précédente, qui desservait une zone à étendue limitée.

Section 3

Le bâtiment et les travaux publics

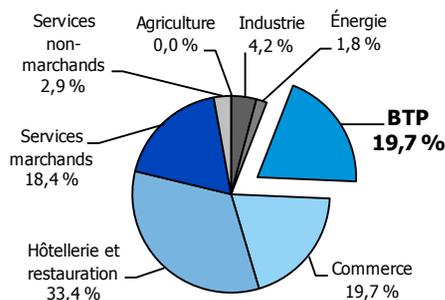
LE BTP SE MAINTIENT PAR LA COMMANDE PUBLIQUE

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) constitue, avec le tourisme, une activité clef de l'économie de Saint-Barthélemy. Les difficultés du secteur sur la période récente s'atténuent en 2012. La clientèle américaine moins présente et la baisse de la demande domestique se font cependant toujours ressentir. Le secteur doit son maintien à la commande publique.

1. Aperçu structurel

Avec 19,7 % des effectifs salariés recensés par l'Unédic en 2012, le BTP représente le deuxième secteur pourvoyeur d'emplois après celui de l'hébergement restauration (33,4 %) et au même niveau que le secteur du commerce (19,7 %). Le nombre de salariés travaillant dans le secteur augmente après deux années consécutives de baisse (+74,7 %) et représente 788 personnes en 2012 contre 451 l'année précédente.

Poids du secteur dans les effectifs salariés en 2012*



*Données provisoires
Source : Unédic

Au début des années 2000, l'investissement immobilier sur l'île provenait d'une part de la demande domestique, et d'autre part d'une clientèle internationale (américaine notamment) séduite par la destination. La période 2005-2007 se caractérise par une période de surchauffe, causée par l'apparition de comportements spéculatifs. Alors que 2007 a été marqué par un véritable emballement du marché, avec une très forte hausse des prix des terrains et des loyers, la crise du tourisme amorcée en 2008 avec un taux de change euro-dollar défavorable¹ ainsi que le nouveau code de l'urbanisme, adopté à la suite du passage au statut de COM, ont engendré un ralentissement de l'activité.

Depuis la crise, il semble que la clientèle se soit reportée sur les biens les moins onéreux (villas de l'ordre de 2 M€) et la clientèle américaine est moins présente. En 2012, le marché immobilier à Saint-Barthélemy reste plutôt atone, dans la lignée des deux années précédentes, selon les professionnels du secteur. L'activité de travaux publics semble quant-à-elle mieux orientée, avec la poursuite de plusieurs chantiers importants en 2012.

¹ Contrairement à la location (facturée en dollars), la vente de villas à Saint-Barthélemy est réalisée en euros.

2. Activité du BTP en 2012

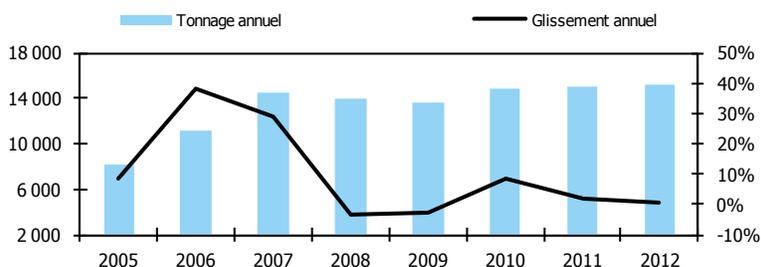
En dépit de la diminution du nombre de permis de construire délivrés (-6,4 %), l'activité du BTP se maintient en 2012, grâce à la bonne tenue de l'investissement en travaux publics.

La consommation de ciment reste stable (+0,6 % en glissement annuel en 2012, après +1,9 % en 2011), et les droits de quai, qui s'appliquent à la fois aux importations de biens de consommation et de matériaux de construction, affichent une hausse de 8,6 %.

La dynamique d'investissement engagée par la collectivité en 2011 se poursuit. Elle a ainsi réalisé plus de 20 000 000 € de travaux en 2012.

Parmi les opérations d'envergure, la modernisation de la déchetterie a mobilisé 5 495 000 €, la construction de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) se poursuit avec un coût de 3 830 000 €. Les travaux relatifs à la création de la station d'épuration de Gustavia, s'élèvent à 2 648 000 € en 2012 pour un projet d'un coût total de 4 500 000 € qui est opérationnel depuis mars 2013. La collectivité a également entrepris des travaux d'extension du port de commerce (2 568 000 €).

Consommation de ciment



Source : Ciments Antillais

Permis de construire

	2008	2009	2010	2011	2012	Nombre Var. 12/11
Demandes enregistrées	330	252	274	276	266	-3,6%
Logements autorisés	129	97	101	140	146	4,3%
Commerces autorisés	7	7	3	15	4	-73,3%
Extensions autorisées	49	43	55	72	57	-20,8%
Autres autorisations*	51	55	59	24	28	16,7%
Total autorisations	236	202	218	251	235	-6,4%

Source : Service de l'urbanisme / Collectivité de Saint-Barthélemy

* Permis d'aménagement (aires de stationnement, de loisir, etc)

En 2012, la croissance de l'encours des crédits à l'habitat des ménages accentuée sa hausse (+19,7 %, soit +22,9 millions € sur un an, contre +13,7 % en 2011), pour s'établir à 139,5 millions €. Pour la clientèle des entreprises, un repli des crédits immobiliers est observé en 2012 (-10,6 % ; soit -1,6 million € contre +28,4 % ; soit +3,2 millions € en 2011).

Au dernier recensement (2009), l'île de Saint-Barthélemy comptait 3 922 logements dont 3 616 résidences principales et 231 résidences secondaires et logements occasionnels.

Section 4

L'énergie et l'eau

DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE MARQUÉE ET UN DÉFICIT CHRONIQUE EN EAU POTABLE

À Saint-Barthélemy, la production d'électricité atteint son niveau le plus élevé en 2012 avec une production de 99 231 MWh, en augmentation de 3,6 % sur un an. Consciente de la dépendance énergétique de l'île, la collectivité soutient le développement des énergies durables. Parallèlement, se poursuit le renforcement des réseaux de production, de distribution et d'assainissement de l'eau.

1. Énergie

L'île de Saint-Barthélemy est dépendante de l'extérieur pour son énergie électrique qui est presque exclusivement d'origine fossile, à la fois coûteuse et polluante.

Production d'électricité (en MWh)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Var 2012/2011
EDF	90 573	91 961	73 191	73 135	75 300	75 416	71 020	-5,8%
Aggreko	0	356	15 524	17 795	19 000	20 411	28 211	38,2%
Total	90 573	92 317	88 715	90 930	94 300	95 827	99 231	3,6%

Source : EDF

EDF dispose d'une centrale thermique diesel constituée de 6 moteurs d'une puissance totale de 18 MW. Le système électrique est déficitaire depuis 2007 et a été renforcée fin 2007 avec la mise en place de groupes de secours. Cette centrale d'appoint d'une puissance de 8 MW est gérée en collaboration avec EDF par la société Aggreko. Face à cette situation de déséquilibre, la Collectivité a lancé plusieurs initiatives. Depuis 2010 une campagne de maîtrise de l'énergie est menée avec le soutien d'EDF. Parallèlement, la puissance de raccordement des nouvelles constructions est désormais limitée à 6 KW jusqu'au retour de l'équilibre offre/demande. Un renouvellement des installations de production électrique de l'île est prévu en 2013 avec la mise en service d'une nouvelle centrale thermique dotée de deux moteurs d'une puissance unitaire de 7,8 MW.

En raison du développement économique et surtout de la croissance démographique, la consommation d'électricité n'a cessé de croître au cours de la période récente (sauf en 2008) : +61,2 % entre 2001 et 2011. La production d'électricité atteint son niveau le plus élevé en 2012 avec une production de 99 231 MWh, en augmentation de 3,6 % sur un an. Les abonnés recensés à Saint-Barthélemy s'élèvent à 5 217 (4 939 en 2011).

Conscients de leur dépendance énergétique et des risques liés à des réseaux électriques non reliés, EDF à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, GEBE à Sint Maarten et ANGLEC à Anguilla travaillaient dans le cadre du programme européen INTERREG III-B Espace Caraïbes à l'interconnexion des trois îles. Le projet avait pour objectif de :

- lisser les coûts d'investissement, éviter les coupures de courant et réduire le risque de pannes généralisées, améliorer la qualité des services rendus aux clients et avoir des effets positifs sur l'environnement en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables ;

- diminuer le coût global de fonctionnement, grâce à un étalement optimisé des pics de consommation sur l'ensemble des îles et mutualiser les moyens de production ;

Considérant qu'une interconnexion des réseaux renforcerait sa dépendance énergétique en la rendant tributaire d'une production électrique extérieure, la collectivité de Saint-Barthélemy a émis un avis défavorable en janvier 2007 et s'est retirée du projet, qui est actuellement à l'arrêt.

Saint-Barthélemy se tourne également vers les énergies renouvelables. La collectivité a mis en place un mécanisme d'aide à l'équipement en chauffe-eau solaire et panneaux photovoltaïques : une enveloppe de 10 000 euros, inscrite au budget de l'île pour l'exercice 2012, a été adoptée et votée par le Conseil Territorial le 30 décembre 2011¹. Parallèlement, la collectivité a réaménagé à Saint-Jean une ancienne citerne d'eau avec des panneaux solaires qui a été raccordée au réseau en avril 2012. Cette installation produit 25 MWh par an. Un projet de parc éolien est également à l'étude. Selon le bilan prévisionnel d'EDF, à horizon 2020, la production d'électricité via les énergies renouvelables (essentiellement via la production d'énergie photovoltaïque) pourrait atteindre 12 GWh soit 10 % du bilan énergétique.

2. Eau

2.1 RESSOURCES ET DISTRIBUTION

L'île de Saint-Barthélemy connaît un déficit chronique d'eau en raison de la faible pluviométrie et du manque de ressources naturelles en eau potable (sources et nappes phréatiques). En 2012, sur un budget de 13,2 millions € alloués aux investissements d'infrastructures et de réseaux, la collectivité a dédié 8,1 millions € au financement de travaux dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Ainsi la collectivité a poursuivi les travaux d'adduction d'eau potable afin d'augmenter le potentiel de raccordement de la population, comme par exemple à la rue du Général de Gaulle à Gustavia. Des travaux avaient été conduits l'année précédente sur la route du bord de mer entre Saint-Jean et Lorient afin de permettre la pose d'une conduite d'eau potable supplémentaire reliant le réservoir de Colombier à celui de Vitet. L'objectif à terme de ces chantiers est d'améliorer la distribution vers les quartiers du vent (secteur situé en fin de réseau de distribution).

La SIDEM², produit l'eau potable pour le compte de la collectivité, dans le cadre d'un contrat de concession qui a été prorogé en 2012 pour une durée de 3 ans. Saint-Barthélemy compte une unité de dessalement classique par vaporisation et trois unités de dessalement d'eau de mer fonctionnant suivant le procédé d'osmose inverse, de technologie plus récente et plus performante. La Collectivité dispose d'une capacité de stockage de 2 500 m³. Les réservoirs de Colombier et de Vitet stockent chacun 1 000 m³ et l'unité de production 500 m³. Des opérations de renouvellement du réseau ont été conduites en 2011 dans les secteurs de Saint-Jean/Lorient, Anse des Cayes et Gustavia. En 2012 le prix de vente de l'eau au distributeur baisse de 4,05 €/m³ à 3,70 €/m³.

¹ Ce dispositif a été renouvelé tous les ans depuis 2010.

² En 1984 la commune de Saint-Barthélemy a délégué le service de production d'eau potable à l'Union Caraïbe de Dessalement d'Eau de Mer (UCDEM), filiale de Veolia. Depuis 2007, l'établissement exerce son activité dans l'île sous le nom Société internationale de dessalement Saint-Barthélemy (SIDEM).

La Générale des Eaux distribuait l'eau à Saint-Barthélemy par l'entremise d'un contrat d'affermage qui a pris fin le 12 août 2010. Après le lancement d'un appel d'offres, le contrat de gérance a été attribué pour trois ans à la Compagnie Guadeloupéenne de Services Publics (CGSP), filiale du groupe Saur, pour un montant annuel de 696 260 €.

Le taux de rendement technique¹ du réseau de distribution est évalué à 71 % en 2012, soit une amélioration de cinq points sur un an. La CGSP, nouveau prestataire, s'est engagé à rendre plus efficient le rendement du réseau, avec pour objectif de le faire passer à 75 %. Cette amélioration s'est manifestée depuis 2011 par le renforcement de la télégestion du système, la mise en place de détecteurs acoustiques des fuites (les permalogs), le remplacement de trois pompes sur les sites de stockage, et le nettoyage des réservoirs de Colombier et Vitet.

En 2012, le prix moyen du m³ vendu au client incluant les coûts de production et de distribution varie selon le niveau de consommation de 3,05 €/m³ à 12,20 €/m³. La CGSP compte 3 486 clients abonnés en 2012.

2.2 TRAITEMENT DES EAUX USÉES

En l'absence de réseau d'assainissement collectif, la collectivité de Saint-Barthélemy gère l'assainissement de l'île via un service public d'assainissement non collectif (SPANC), opérationnel depuis 2005. En matière d'eau pluviale, la collectivité investit régulièrement dans la réfection ou l'aménagement des caniveaux (travaux de réfection de la chaussée des Hauts de Saint-Jean, de la rue du Général de Gaulle à Gustavia, réaménagement de ceux d'Anse des Cayes, réalisation et finalisation d'importants tronçons routiers et de leurs chaussées à Saint-Jean/Lorient, Petite Saline et au Col de Grands Fonds). Par ailleurs, elle dispose d'une station d'une capacité de 300 équivalents-habitants qui traite uniquement les effluents des bâtiments communaux et publics (écoles, collège et hôpital). En outre, la majorité des hôtels de l'île est dotée de mini stations de traitement permettant une réutilisation des eaux usées pour l'arrosage des espaces verts.

La construction de la station d'épuration publique de Petits Galets à Gustavia s'est achevée en 2012 après deux années de travaux, pour une mise en route en mars 2013. Le fonds exceptionnel d'investissement (FEI) de l'État intervient dans le financement de cet investissement de 4,6 millions €, à hauteur de 500 000 €. L'infrastructure d'une capacité de 3 500 équivalents par habitant (EH), est dimensionnée pour collecter les eaux usées de Gustavia, toutes les matières de vidange issues des fosses toutes eaux, ainsi que les graisses (des restaurants en particulier) et les boues des petites stations d'assainissement non collectif aujourd'hui collectées par pompage. La technique de traitement des eaux usées est de type membranaire, assurant une filtration des eaux l'ordre du micron. Une plateforme de compostage lui est associée afin de valoriser les végétaux et les boues produites par la station. Une digue de protection anticyclonique de la station d'un coût global de 11 500 000 € a été également construite. Dans le même temps, la construction du poste principal de collecte des eaux usées de Gustavia débutée en 2011, s'achève. Celui-ci recevra toutes les eaux d'assainissement avant de les renvoyer vers la station d'épuration publique.

En parallèle, la pose du réseau d'assainissement collectif s'est poursuivie avec les rues Falberg et Général de Gaulle : en juin 2012, 50 % des routes de Gustavia étaient déjà raccordées à la future station d'épuration.

¹ Rapport entre le volume facturé et le volume produit.

Section 5

L'éducation

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN 2012

À Saint-Barthélemy, l'État reste compétent en matière d'éducation. Au cours de l'année scolaire 2012-2013, 845 élèves du premier degré et 439 du second degré sont scolarisés (respectivement -0,2 % et + 5,8 % des effectifs par rapport à 2011). La collectivité, à travers la Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM), est en revanche compétente en matière de formation professionnelle depuis 2009. En 2012, elle a sensiblement renforcé son offre de formation.

1. Établissements scolaires

À la rentrée scolaire 2012-2013, Saint-Barthélemy compte cinq établissements scolaires : quatre du premier degré (deux écoles publiques et deux privées) et un collège.

Il n'existe pas de lycée ni d'établissement d'enseignement supérieur sur l'île. Toutefois, depuis 2008, le collège Mireille Choisy a ouvert une classe de seconde générale, qui propose aux élèves les options les plus courantes. Ce dispositif est reconduit chaque année, sous condition qu'un quota minimum de 20 élèves soit atteint (21 en 2012). Par ailleurs, la collectivité a mis en place des subventions et des aides spécifiques en faveur des familles rencontrant des difficultés à financer la poursuite de la scolarisation de leurs enfants hors de la collectivité.

Nombre d'établissements scolaires pour la rentrée 2012-2013

1 ^{er} degré		2 nd degré	
Enseignement public	2	Enseignement public	1
Préélémentaire	1	Collèges	1
Elémentaire et élémentaire spécialisé	1	Lycées	0
Enseignement privé	2	Enseignement privé	0
Préélémentaire	0	Collèges	0
Elémentaire et élémentaire spécialisé	2	Lycées	0
Ensemble 1^{er} degré	4	Ensemble 2nd degré	1

Source : Rectorat de la Guadeloupe

2. Effectifs

2.1 LE CORPS ENSEIGNANT

En 2012, le corps enseignant de Saint-Barthélemy est constitué de 68 professeurs : 49 d'entre eux, dont les trois quarts sont titulaires, exercent dans le secteur public. Les 19 autres, qui ne sont pas titulaires, travaillent dans les écoles privées de l'île. 60 % de l'effectif total est affecté dans le second degré.

Effectifs des personnels affectés dans le secteur public

Assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire et personnel de surveillance	5
IATOSS*	2
Personnel 1 ^{er} degré	17
Personnel 2 nd degré	32
Personnel de direction et d'inspection	1
Personnel d'éducation et d'orientation	2
Ensemble	59

* IATOSS : Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, social et de santé

Source : Rectorat de Guadeloupe

2.2 LES ÉLÈVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉS

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, 845 élèves du premier degré et 439 du second degré étaient scolarisés à Saint-Barthélemy, soit respectivement une baisse de 0,2 % et une progression de 5,8 % des effectifs par rapport à 2011.

Nombre d'élèves du 1^{er} et du 2nd degré

1 ^{er} degré	11/12	12/13	Variation	2 nd degré	11/12	12/13	Variation
Enseignement public	415	416	0,2%	Enseignement public	415	439	5,8%
Préélémentaire	146	163	11,6%	Collèges	415	439	5,8%
Élémentaire et élémentaire spécialisé	269	253	-5,9%	Lycées	0	0	-
Enseignement privé	432	429	-0,7%	Enseignement privé	0	0	-
Préélémentaire	182	181	-0,5%	Collèges	0	0	-
Élémentaire et élémentaire spécialisé	250	248	-0,8%	Lycées	0	0	-
Ensemble 1^{er} degré	847	845	-0,2%	Ensemble 2nd degré	415	439	5,8%

Source : Rectorat de Guadeloupe

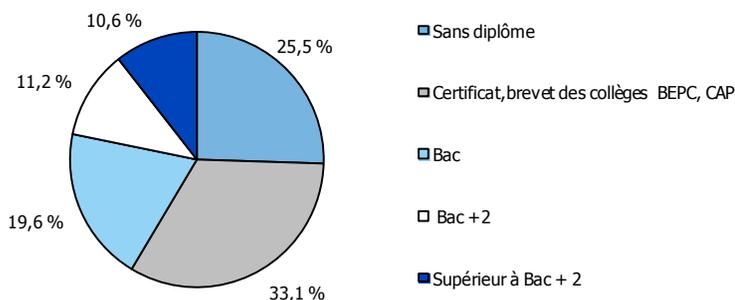
Selon les chiffres du rectorat, en 2012, il y aurait à Saint-Barthélemy en moyenne 26 élèves par enseignant dans le 1^{er} degré public. A titre de comparaison, à la Guadeloupe et à Saint-Martin, ces ratios s'établissent à 23,2 et 23,7 élèves. Enfin il est de 22,7 élèves par enseignant en France¹ (données Eurostat pour l'année 2010).

2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La population de Saint-Barthélemy dispose d'un niveau de formation relativement élevé. Selon l'INSEE, environ un quart des habitants (non scolarisés de plus de 15 ans) ne détient pas de diplôme, alors que cette proportion atteint respectivement 40,9 % et 39,4 % à Saint-Martin et en Guadeloupe. Les titulaires d'un bac+2 ou d'un diplôme supérieur représentent près de 22 % de la population. A titre de comparaison, ils sont 13 % à Saint-Martin et 14,5 % en Guadeloupe qui offre un plus large éventail de formations (universités, classes préparatoires aux grandes écoles, BTS).

¹ INSEE 2012, données Eurostat 2010.

Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le diplôme



Source : INSEE, recensement 2009

3. La formation professionnelle

Conséquence de son évolution statutaire, Saint-Barthélemy est compétente en matière de formation professionnelle depuis mars 2009.

Alors que l'île bénéficiait précédemment d'aides de la Région Guadeloupe en tant que commune, il lui revient désormais de développer un plan d'aide à la formation professionnelle en concertation avec l'ensemble des acteurs économiques, notamment la Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM). Il s'agit d'un enjeu essentiel en matière de maintien de l'emploi local. La CEM est devenue officiellement centre de formation professionnelle en novembre 2010 et s'est vue attribuée les prérogatives des chambres de commerce et des métiers relatives à la formation et à l'apprentissage.

Progressivement la collectivité met en place son propre plan d'aide à la formation professionnelle. La CEM s'est dotée en 2011 d'un service de formation professionnelle continue destiné à tous les secteurs d'activités. Un catalogue des formations a été édité en février 2012 avec une offre allant de l'administration des entreprises, au commerce-vente-marketing, la communication, les langues, la bureautique et d'autres formations plus techniques. En 2012, la Chambre a dispensé, à travers 16 sessions, 2 120 heures de formation à 140 stagiaires dans des domaines divers (hygiène alimentaire, habilitations électrique, sécurité incendie, formation juridique, anglais commercial,...).



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objet de ce chapitre est de présenter l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier à Saint-Barthélemy.

Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon la statistique présentée. La notion d'établissement local correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet à Saint-Barthélemy et produisant un bilan retraçant l'activité locale.

En revanche, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises (section 2-1) concerne les principaux établissements bancaires intervenant en Guadeloupe et dans les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Réalisée tous les semestres par l'Iedom, cette enquête recense les conditions débitrices offertes par les établissements à leur clientèle. Son champ d'application exclut les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs et les engagements par signature.

Depuis juin 2011, La Banque Postale ne déclare plus des encours individualisés pour les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy qui sont désormais considérées comme une seule entité postale. Ainsi, les encours présentés dans ce chapitre n'intègrent plus cet établissement de crédit et ne sont donc pas directement comparables avec ceux publiés les années antérieures.

Section 1

Structure du système bancaire et financier

1. Les évènements majeurs de l'année

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LOCAUX

Le paysage bancaire de Saint-Barthélemy n'a pas évolué notablement au cours de l'exercice 2012. L'année est marquée, sur le plan financier, par les principaux événements suivants :

- La poursuite par l'IEDOM de la mission de médiation du crédit, mise en place en novembre 2008 au niveau national. De l'entrée en vigueur du dispositif à fin décembre 2012, 2 entreprises de Saint-Barthélemy ont saisi le médiateur mais leurs dossiers ont été jugés irrecevables. Le maintien du dispositif jusqu'à fin 2014 a été formalisé par le ministère de l'économie et la profession bancaire le 1er mars 2013.
- Des contrôles dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ont de nouveau eu lieu en 2012 à la Guadeloupe et dans les îles du Nord. Cette mission a été conduite sous l'égide de l'Autorité de Contrôle Prudentiel par l'IEDOM.

1.2 LES ÉVÈNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2012 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2012 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 15 au 17 février 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a adopté des recommandations révisées et pris de nouvelles mesures afin de protéger le système financier international contre une utilisation abusive. Les principales révisions des recommandations du GAFI sont :

- La lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive par l'application systématique de sanctions financières ciblées lorsqu'elles sont exigées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- L'amélioration de la transparence afin d'éviter que les criminels et les terroristes ne dissimulent leur identité et leurs biens derrière les personnes morales et constructions juridiques ;
- Des obligations plus exigeantes vis-à-vis des personnes politiquement exposées ;

- L'élargissement du champ des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux aux infractions fiscales pénales ;
- Une approche fondée sur les risques renforcée permettant aux pays et au secteur privé d'allouer leurs ressources de façon plus efficace en ciblant les domaines qui présentent des risques plus élevés ;
- Une coopération internationale plus efficace, en particulier pour l'échange d'informations entre les autorités concernées, la conduite d'enquêtes conjointes et le dépistage, le gel et la confiscation des biens illicites ;
- De meilleurs outils opérationnels et une gamme plus large de techniques et de pouvoirs, à la fois pour les cellules de renseignements financiers et les autorités de poursuite pénale dans le cadre des enquêtes et poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Par ailleurs, partant du constat que les activités des paradis fiscaux et financiers (en matière de blanchiment d'argent, de fraude fiscale ou de corruption) engendrent des perturbations grandissantes sur le fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne, le Comité économique et social européen a adopté lors de sa session plénière du 24 mai 2012 un avis exigeant des contrôles plus sévères et une meilleure coordination pour lutter contre ces agissements

Enfin, lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 17 au 19 octobre 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a pris d'importantes mesures afin de protéger le système financier international contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en publiant divers documents, notamment des actualisations des meilleures pratiques.

- **Supervision bancaire européenne.** Le 15 mai 2012, les ministres européens des finances sont parvenus à un accord sur la réforme des fonds propres réglementaires bancaires sur la base du compromis qu'ils avaient trouvé lors de l'Ecofin extraordinaire du 2 mai 2012. Cet accord permettra le démarrage des négociations de la Présidence danoise de l'UE avec le Parlement européen sur ce dossier. Les nouveaux textes portent sur la proposition de directive (CRD 4) régissant l'accès à l'activité d'établissement de crédit ainsi que le règlement définissant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ils visent à remplacer et modifier la législation européenne actuellement en vigueur en introduisant les termes de l'accord de Bâle III.

Par ailleurs, le Comité de Bâle a publié dans un règlement du 26 juin 2012 les informations que les banques devront diffuser lors de la communication du niveau et de la composition de leurs fonds propres selon les règles de Bâle III.

Le Comité de Bâle a annoncé le 14 décembre 2012 que onze juridictions membres respecteront le calendrier de mise en œuvre de Bâle III au 1^{er} janvier 2013. Sept autres juridictions, dont les États-Unis et l'Union européenne, se sont engagées à finaliser leur réglementation intérieure dans les meilleurs délais. Le 7 janvier 2013, le Comité de Bâle a publié la version révisée du ratio de liquidité à court terme adoptée par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS). L'entrée en vigueur de ce ratio s'échelonna entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, au cours du Conseil européen du 13 décembre 2012, les ministres des finances ont finalisé l'accord sur la supervision bancaire européenne relatif au mécanisme européen de résolution des crises bancaires et la garantie commune des dépôts qui entreront en vigueur respectivement fin 2013 et début 2014.

Cet accord officialise la création d'un mécanisme de surveillance unique (MSU) qui permettra à la Banque centrale européenne (BCE) d'exercer une supervision directe des banques de la zone euro qui présentent plus de 30 milliards d'euros d'actifs ou qui pèsent plus de 20% du PIB du pays d'origine (sauf si leurs actifs sont inférieurs à 5 milliards d'euros), ou encore qui bénéficient d'un programme d'aide européen, et ce dès 2014. Ce dispositif devrait aboutir à ce que environ 200 banques (sur les quelques 6 000 que compte la zone euro) soient concernées.

- Programme de soutien des marchés des obligations d'État. Lors de sa réunion du 6 septembre 2012, le Conseil des gouverneurs de la BCE a pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro. Dénommé Outright Monetary Transactions -OMT- (en français : « Opérations monétaires en prise ferme »), ce programme de soutien vise « à traiter les graves perturbations affectant les marchés des obligations d'État qui proviennent, en particulier, de craintes infondées sur la réversibilité de l'euro » afin de préserver une transmission appropriée de la politique monétaire ainsi que l'unicité de la politique monétaire dans la zone euro. Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Parallèlement, le Conseil des gouverneurs a adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

L'année 2012 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- 20 propositions sur l'avenir des moyens de paiement en France. Le rapport de MM. Pauget et Constans sur « L'avenir des moyens de paiement en France » commandé en mars 2011 par le ministère de l'économie émet vingt propositions articulées autour de six axes afin de faire face aux évolutions des moyens de paiement (cartes, espèces, chèques et prélèvements) :

- faciliter les paiements sécurisés en ligne ;
- Développer des moyens de paiement en face à face modernes, notamment par carte ;
- Accélérer et accompagner la réduction du rôle des chèques ;
- Encourager les modèles économiques performants, ouverts et concurrentiels ;
- Mobiliser la sphère publique ;
- Définir et réaliser une ambition nationale.

- Décision du 5 juillet 2012 relative à des pratiques relevées dans le secteur des moyens de paiements scripturaux (prélèvement, titre interbancaire de paiement, télévirement, virement et lettre de change). Au terme d'une procédure négociée avec les banques françaises parties à la procédure et leurs associations représentatives, l'Autorité de la concurrence a rendu publique une décision par laquelle elle rend obligatoires les engagements des banques, qui consistent à supprimer les principales commissions interbancaires visées par la procédure à compter du 1^{er} septembre 2013. Ces commissions ont été réduites de moitié dès le 1^{er} septembre 2012.

- Amélioration de la protection des consommateurs. Le décret n° 2012-609 du 30 avril 2012 relatif à l'information de l'emprunteur lors de la conclusion d'opérations de regroupements de crédits pris pour l'application de l'article 22 de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010, porte sur la réforme du crédit à la consommation. Ce décret impose au prêteur ou à l'intermédiaire d'établir avant toute offre de regroupement un document qui permettra de faire le point sur les modalités, les caractéristiques et le bilan de l'opération. Ce document sera rempli, entre autres, sur la base des informations fournies par l'emprunteur. Si ce dernier ne dispose pas des informations suffisantes, le prêteur ou l'intermédiaire devra alors le mettre en garde sur les conséquences possibles de l'opération de regroupement de crédits.

Le 3 juillet 2012, la Commission européenne a présenté un paquet législatif visant à améliorer la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers. Ce paquet comprend trois propositions législatives : une proposition de règlement sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement de détail (PID), une révision de la directive sur l'intermédiation en assurance (DIA) et une proposition visant à renforcer la protection des acheteurs de fonds d'investissement (actuellement régie par la directive sur les organismes de placement des valeurs mobilières, OCPVM).

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer prévoit un certain nombre de dispositions en matière de tarification bancaire outre-mer. Selon l'article 16, dans les départements d'Outre-mer ainsi qu'à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer, pour les services bancaires de base, des tarifs supérieurs à la moyenne de ceux que les établissements ou les caisses régionales du groupe auquel ils appartiennent pratiquent en France hexagonale. Les articles 32 et 33 précisent que le gouvernement peut par décret, définir les valeurs maximales que les établissements bancaires de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française peuvent facturer aux personnes physiques résidant en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française pour 16 services bancaires spécifiques.

Autres événements :

- **SEPA (Single Euro Payments Area – Espace de paiement en euro unifié).** Le Conseil européen a adopté, le 28 février 2012, un règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et prélèvements en euros. Le texte comprend des règles communes et des normes pour un espace unique de paiement en euros. Il fixe au 1^{er} février 2014 la date butoir pour la migration au virement et au prélèvement SEPA et au 1^{er} février 2016 la date-butoir pour la migration des produits dits « de niche » tels que, en France, le TIP et le télévirement. Il supprime progressivement les commissions multilatérales d'interchange sur les prélèvements d'ici le 1^{er} février 2017. Il prévoit également la suppression progressive, au plus tard le 1^{er} février 2016, de l'obligation de fournir le code d'identification d'entreprise (BIC) ; le numéro IBAN restant le seul identifiant de code pour les paiements transfrontaliers et les paiements nationaux. De plus, lors de sa réunion du 14 décembre 2012, le Comité national SEPA a appelé l'ensemble des parties prenantes à intensifier leurs actions afin de respecter la date butoir du 1^{er} février 2014 pour la fin de la migration au virement et au prélèvement européen SEPA.

- **Création d'un Observatoire de l'épargne.** L'Autorité des marchés financiers a lancé, début avril 2012, un Observatoire de l'épargne destiné notamment à constituer une base de données sur les comportements et préoccupations des investisseurs, sur les pratiques de commercialisation des produits financiers, et à assurer une veille sur les évolutions et tendances de ce marché. Elle a publié à cette occasion le premier numéro de sa lettre trimestrielle d'information.

- **Échanges des derniers billets en francs.** Le 17 février 2012, les derniers échanges de billets en francs contre des euros ont été réalisés auprès des caisses des succursales de la Banque de France et de celles des agences de l'IEDOM.

- **Annnonce de la mise en circulation d'une nouvelle gamme de billets en euros.** Lors du Conseil des gouverneurs du 8 novembre 2012, le président de la BCE a annoncé l'introduction progressive d'une deuxième série de billets en euros, la série « Europe ». La première coupure de la nouvelle gamme est le billet de 5 euros mis en circulation en mai 2013.

- **Loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement.** La Banque publique d'investissement (BPI) a pour priorité d'offrir l'ensemble des instruments de soutien financier aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle doit également proposer progressivement des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, qui seront accessibles pour les entreprises grâce à des guichets uniques dans chaque région.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS

Au 31 décembre 2012, six établissements de crédit étaient implantés à Saint-Barthélemy, répartis en deux réseaux :

- Quatre banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) :
 - la Banque des Antilles Françaises (BDAF)
 - la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG)
 - la Banque Nationale de Paris Paribas Guadeloupe (BNP Paribas Guadeloupe)
 - la Banque Postale
- Deux banques mutualistes :
 - la BRED - Banque Populaire
 - la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

2.2 LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Liste des établissements de crédit locaux au 31 décembre 2012

Dénomination	Capital social (M€)	Adresse	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectif
Les Banques AFB					
Banque des Antilles Françaises	83,8	Parc d'activités de la jaille - Bât. 5/6 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	1	7
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	Immeuble BFCAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	2	14
BNP Paribas Guadeloupe	6,4	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BNP Paribas	1	11
Banque Postale	2 342,4	44, rue du Docteur Joseph PITAT 97 100 Basse-Terre	La Poste	3	6
Les Banques Mutualistes ou coopératives					
BRED - Banque Populaire	520,3	Bd Marquisat de Houelbourg - Jarry	Groupe BPCE	1	6
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe	39,2	Z.A. Petit-Pérou 97 176 Les Abymes Cedex	Groupe Crédit agricole SA	1	5
Total				9	49

Source : IEDOM

2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Les banques AFB sont mieux représentées à Saint-Barthélemy que les banques mutualistes, tant en nombre de guichets que de distributeurs automatiques de billets.

2.3.1 Les ressources

Au 31 décembre 2012, les banques AFB (hors La Banque Postale) disposent d'une part de marché de 69,2 % sur l'activité de collecte de dépôts à Saint-Barthélemy, contre 30,8 % pour le réseau mutualiste. La part du réseau AFB se renforce (+2,5 points sur un an) sur l'ensemble des segments à l'exception des dépôts à terme qui maintiennent une position stable (61,7 % contre 61,8 % en 2011) par rapport à 2011.

Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2012 *

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	71,2%	74,9%	61,7%	69,2%
Banques mutualistes	28,8%	25,1%	38,3%	30,8%

Source : IEDOM

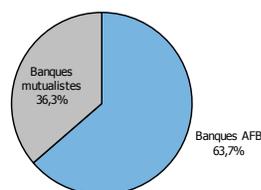
* Données hors La Banque Postale

2.3.2 Les emplois

Au 31 décembre 2012, les banques AFB¹ disposent d'une part de marché de 63,7 % sur l'activité de distribution du crédit à Saint-Barthélemy, en hausse de 1,3 point sur un an.

Cette prééminence du réseau AFB se manifeste sur l'ensemble des segments de crédit.

Ventilation des crédits par réseau en 2012



Source : IEDOM

Répartition des crédits par réseau bancaire en 2012 *

	Banques AFB	Banques mutualistes
Crédits de trésorerie	75,6%	24,4%
Crédits à la consommation	74,4%	25,6%
Crédits à l'équipement	55,4%	44,6%
Crédits à l'habitat	65,1%	34,9%
dont aux particuliers	62,5%	37,5%
dont aux entreprises	85,6%	14,4%

Source : IEDOM

* Données hors La Banque Postale

¹ Les données sont hors La Banque Postale.

2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs employés dans les 9 agences bancaires de Saint-Barthélemy enregistrent une hausse de 6,5 % (+3 personnes) en 2012, pour s'établir à 49 personnes. Cette croissance provient exclusivement de l'augmentation (+8,6 %) des moyens humains des banques AFB qui concentrent 76 % de l'effectif total. Les effectifs du réseau mutualiste restent pour leur part stables.

Effectifs des établissements de crédit locaux

	2008	2009	2010	2011	2012	Var.12/11
Banques AFB	37	35	36	35	38	8,6%
Banques mutualistes	10	10	11	11	11	0%
Total	47	45	47	46	49	6,5%

Source : IEDOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

À fin 2012, la collectivité de Saint-Barthélemy compte 9 guichets bancaires, un nombre stable sur les cinq derniers exercices. Le taux d'équipement, qui s'établit à un guichet pour 1 033 habitants, est nettement supérieur à celui observé à Saint-Martin (un guichet pour 2 746 habitants) et à la Guadeloupe (un guichet pour 2 586 habitants).

Plus des trois quarts des guichets bancaires installés dans la collectivité sont détenus par le réseau AFB.

Nombre de guichets permanents

	2008	2009	2010	2011	2012
Banques AFB	7	7	7	7	7
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
Total	9	9	9	9	9
Nombre d'habitants par guichet bancaire*	964	989	993	1 013	1 033

* Populations 2008 à 2010 : populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2011 et 2012 : estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2012, le nombre d'automates bancaires installés dans la collectivité reste inchangé avec un total de 11 guichets. Après s'être amélioré en 2011, le taux d'équipement en distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) affiche en revanche un léger repli, passant de 829 à 845 habitants par guichet sur un an.

Saint-Barthélemy reste mieux équipé que Saint-Martin (un automate pour 1 326 habitants) et que la Guadeloupe (un automate pour 1 049 habitants).

Nombre de guichets automatiques de banques

	2008	2009	2010	2011	2012
Banques AFB	7	7	7	7	7
Banques mutualistes ou coopératives	3	3	3	3	3
Total	10	10	10	11	11
Nombre d'habitants par guichet automatique*	867	890	894	829	845

* Populations 2008 à 2010 : populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2011 et 2012 : estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE¹

Au 31 décembre 2012, les établissements de crédit installés à Saint-Barthélemy gèrent 25 289 comptes bancaires, soit 1 851 comptes de plus qu'en 2011 (+7,9 % après +2,1 % en 2011). Les banques AFB détiennent 70,3 % de l'ensemble des comptes recensés contre 29,7 % pour les banques mutualistes.

¹ Les données sont hors La Banque Postale.

Une croissance dynamique des comptes sur livret

Cette évolution tient en premier lieu au dynamisme des comptes sur livret (38,8 % des comptes bancaires), en hausse de 10,7 % sur un an (+950 comptes).

Dans le détail, l'ensemble des comptes sur livret connaît une croissance positive à l'exception des livrets jeunes qui diminuent de 2,0 %.

Le nombre de livrets A et bleu continue de progresser à un rythme soutenu (+30,9 %, +602 comptes contre +30,2 % en 2011). Cette tendance s'explique par la revalorisation du taux de rémunération des livrets A en août 2011 à hauteur de 2,25 %, maintenue à ce niveau en 2012. Ces produits représentent 26,0 % du total des comptes sur livret (22,0 % en 2011) et 10,1 % de l'ensemble des comptes bancaires en 2012.

Le nombre de livrets de développement durable (LDD) s'inscrit en nette hausse (+17,6 %, soit +301 comptes, après +7 % l'année précédente)¹.

Le nombre de livrets ordinaires enregistre pour sa part une faible hausse (+0,7 % contre -0,8 % en 2011). Après deux années consécutives de baisse, le nombre de livrets d'épargne populaire double, passant de 25 à 51.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle *

Nature de comptes	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11	Part
Dépôts à vue	11 668	11 879	12 458	12 286	13068	6,4%	51,7%
Dépôts à terme	1 457	1 074	848	1 008	1105	9,6%	4,4%
Comptes sur livret	6 520	7 906	8 343	8 860	9810	10,7%	38,8%
-Livrets A et Bleu	0	1 209	1 496	1 948	2550	30,9%	10,1%
-Livrets ordinaires	4 584	4 698	4 722	4 685	4716	0,7%	18,6%
-Livrets jeunes	491	519	495	492	482	-2,0%	1,9%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	75	44	32	25	51	104,0%	0,2%
-Livrets de développement durable (LDD)	1 370	1 436	1 598	1 710	2011	17,6%	8,0%
Autres comptes à régime spécial	141	124	92	36	22	-38,9%	0,1%
Epargne-logement	1 076	1 131	1 181	1 223	1262	3,2%	5,0%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	187	190	188	193	174	-9,8%	0,7%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	889	941	993	1 030	1088	5,6%	4,3%
Plan d'épargne populaire (PEP)	31	29	28	25	22	-12,0%	0,1%
Total	20 893	22 143	22 950	23 438	25 289	7,9%	100,0%
Nombre de comptes ordinaires par habitant**	1,35	1,33	1,39	1,35	1,41		
Nombre de comptes d'épargne par habitant**	1,06	1,15	1,17	1,22	1,31		

* Données hors La Banque Postale

** Populations 2008 à 2010 : populations légales recensées par l'INSEE; populations 2011 et 2012 : estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

Une augmentation des comptes de dépôt

Les comptes de dépôts à vue, qui représentent 51,7 % de l'ensemble, retrouvent une croissance positive (+6,4 % soit +782 comptes, après -1,4 % en 2011).

À l'instar de la baisse des taux sur le marché monétaire, le nombre de comptes de dépôts à terme affiche un ralentissement de son rythme de progression (+9,6 % soit +97 comptes, contre +27,6 % l'année précédente).

¹ Pour mémoire, le plafond des livrets A et des livrets de développement durable ont été relevés en fin d'année engendrant une évolution dynamique de leur encours (respectivement +40,8 % et +44,1 % sur un an à fin décembre 2012).

Des taux de détention qui continuent de progresser

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires s'élevé à 1,41 par habitant, en nette hausse par rapport à 2011 (1,35). Ce ratio est supérieur à celui relevé à Saint-Martin (0,42) et en Guadeloupe (1,05).

Le taux de détention de la clientèle de Saint-Barthélemy en produits d'épargne est de 1,31 compte par habitant (1,22 en 2011), contre 0,40 à Saint-Martin et 1,91 en Guadeloupe.

Solde moyen des comptes bancaires en € (au 31 décembre) *

	2008	2009	2010	2011	2012	Var.12/11	Guadeloupe 2012
Dépôts à vue	13 855	14 255	16 170	18 299	18 050	-1,4%	5 169
Dépôts à terme	109 008	73 142	105 612	97 430	74 869	-23,2%	21 143
Comptes sur livret	9 047	11 191	11 202	9 916	11 128	12,2%	2 039
-Livrets A et Bleu	0	2 204	4 167	4 458	4 795	7,5%	1 521
-Livrets ordinaires	11 355	15 735	16 749	15 442	19 177	24,2%	4 330
-Livrets jeunes	124	222	825	830	857	3,2%	291
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	107	182	2 089	1 732	917	-47,1%	2 860
-Livrets de développement durable (LDD)	2 215	2 499	2 066	2 187	2 681	22,6%	1 665
Epargne-logement	11 603	11 909	11 855	11 763	11 232	-4,5%	7 060
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	3 567	3 274	3 583	3 964	3 894	-1,8%	3 667
-Plans d'épargne-logement (PEL)	13 294	13 652	13 421	13 224	12 406	-6,2%	9 082
Plan d'épargne populaire (PEP)	31 903	37 621	36 403	35 257	35 663	1,2%	6 102
Total	18 807	15 848	17 407	18 182	17 507	-3,7%	5 332

* Données hors La Banque Postale

Un encours moyen en recul

À fin 2012, le solde moyen d'un compte (hors assurance-vie et comptes titres) s'élevé à 17 507 € à Saint-Barthélemy, en baisse de 3,6 % (-650 €) sur un an. Cette moyenne, largement supérieure à celle observée en Guadeloupe (5 332 €) et à Saint-Martin (8 792 €), caractérise le positionnement de la clientèle de Saint-Barthélemy.

L'encours moyen des dépôts à terme connaît en particulier une forte baisse (-23,2 %) en 2012. L'épargne-logement suit la même évolution avec un retrait de 4,5 % sur un an. L'encours moyen des dépôts à vue enregistre également une diminution, toutefois moins marquée (-1,4 % soit -249 €).

À l'inverse, les comptes sur livret affichent un encours moyen de 11 128 €, en hausse de 13 % par rapport à 2011. Dans le détail, l'encours moyen des livrets A et bleu enregistre une croissance dynamique de +15,5 % (soit +644 €) après une légère baisse en 2011 (-0,4 %). Le rythme de progression des livrets jeunes s'accélère (+3,3 % contre +0,4 % l'année précédente).

Section 2

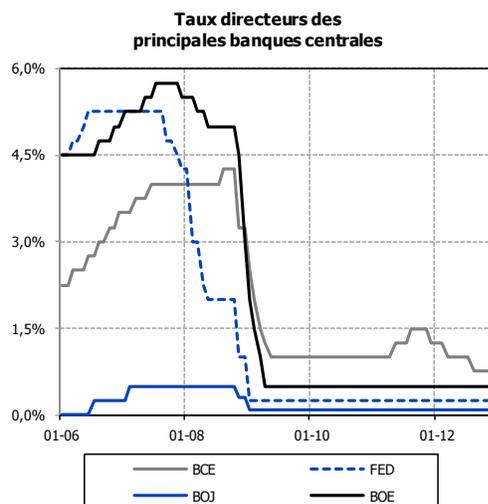
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Cinq ans après le déclenchement de la crise financière, les banques centrales poursuivent leurs efforts de soutien de l'activité économique. Par ailleurs, depuis 2011, la crise financière s'est transmise au compartiment de la dette publique, tout particulièrement en zone euro, limitant fortement les capacités des politiques budgétaires.

En 2012, les marges de manœuvre pour réduire les taux étant quasi-inexistantes, les principales banques centrales n'ont pas fait évoluer leurs taux directeurs. Seule la BCE a décidé d'abaisser son principal taux directeur en juillet 2012.



Le principal taux de refinancement de la BCE (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) a atteint le niveau plancher de 0,75 % en juillet 2012. Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.

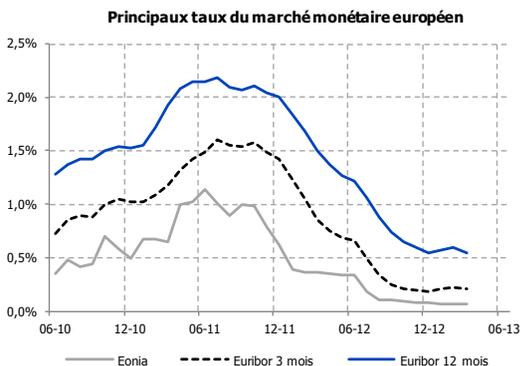
Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11	11/07/12
Opération principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Parallèlement, la BCE a poursuivi ses mesures non conventionnelles en 2012 par la conduite de ses opérations principales de refinancement sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, « aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'au 15 janvier 2013 ». En septembre 2012, la BCE a également pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dettes à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro (dénommé Outright Monetary Transactions -OMT-). Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Le Conseil des gouverneurs a également adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la baisse au cours de l'année 2012. En décembre 2012, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,07 % (contre 0,62 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 0,19 % (après 1,43 % en décembre 2011).



Aux États-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2012, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

En Chine, la forte réduction des excédents de la balance des paiements, conjuguée à une modification du comportement des acteurs domestiques, a conduit à une très forte diminution des achats de devises par la Banque centrale chinoise (PBoC) depuis le dernier trimestre 2011. Dans ce contexte, la PBoC a modifié ses instruments de politique monétaire en privilégiant désormais les interventions à court terme alors qu'elle a longtemps piloté la liquidité par des instruments de long terme.

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF (Comité de la réglementation bancaire et financière) n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement¹.

Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Après avoir stagnés à des niveaux particulièrement bas en 2009 en raison de taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faibles, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1^{er} février 2013².

L'application du mode de calcul automatique aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,50 % à compter du 1^{er} février 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, il a été considéré que des circonstances exceptionnelles justifiaient une dérogation à l'application de ces nouveaux taux.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011	depuis le 01/02/2013
Livret A	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%
Livret de développement durable	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%

* hors prime de l'Etat

Source : Banque de France

¹ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au Ministre de l'économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

² Arrêté du 21 janvier 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

Évolution des taux moyens pondérés des crédits aux entreprises

Taux moyens		janv.10	juil-10	janv.11	juil-11	janv.12	juil. 12*	Var.an. (pts)
Guadeloupe	Escompte	5,90%	3,87%	6,08%	6,23%	5,09%	5,34%	-0,9
	Découvert	6,94%	6,32%	8,35%	7,74%	7,50%	7,30%	-0,4
	Autres crédits à court terme	6,85%	6,56%	4,18%	6,77%	4,68%	ns**	ns
	Court terme agrégé	6,57%	5,49%	6,76%	7,16%	6,05%	7,10%	-0,1
	Moyen et long termes	5,11%	4,93%	4,18%	4,49%	4,77%	4,80%	0,3
France hexagonale	Escompte	2,57%	2,57%	2,80%	3,21%	3,33%	3,10%	-0,1
	Découvert	4,37%	4,64%	5,10%	5,60%	5,57%	5,12%	-0,5
	Autres crédits à court terme	3,12%	3,00%	3,29%	3,77%	3,48%	2,88%	-0,9
	Court terme agrégé	3,12%	3,00%	3,29%	3,77%	3,48%	2,88%	-0,9
	Moyen et long termes	3,56%	3,36%	3,34%	3,86%	3,97%	3,58%	-0,3

* les données à fin janvier 2013 ne sont pas disponibles pour la Guadeloupe à la date de rédaction de ce rapport annuel

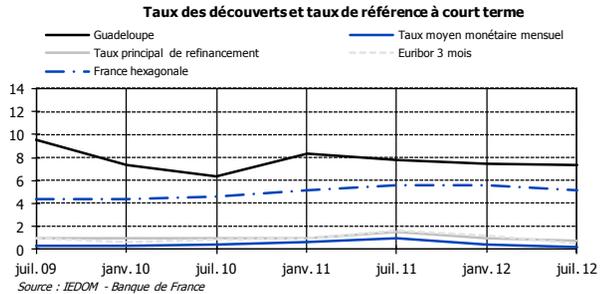
** l'échantillon n'est pas significatif en juillet 2012 pour ce type de crédit

Source : IEDOM - Banque de France

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée par la Banque de France (BDF) au mois de juillet 2012 révèle une baisse annuelle de l'ensemble des taux des crédits accordés aux entreprises en France hexagonale.

À la Guadeloupe et dans les îles du Nord, les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM à la même période traduisent une tendance similaire, à l'exception du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long terme qui enregistre une légère hausse.

En juillet 2012, le coût des crédits à court terme affiche un léger recul (-0,1 point sur un an), succédant à une nette augmentation en 2011 (+1,7 point). Il s'établit désormais à 7,10 %. Cette évolution est essentiellement liée au repli du coût des opérations d'escompte (-0,9 point). Le taux moyen des découverts enregistre pour sa part une diminution de 0,4 point.

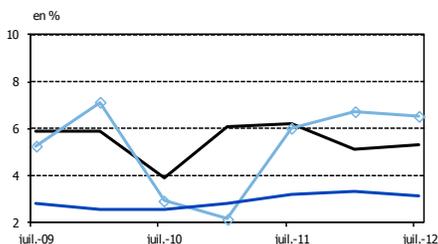


La baisse du coût des crédits à court terme à la Guadeloupe et dans les îles du Nord est également imputable au recul des principaux taux de référence à court terme : l'EURIBOR 3 mois, caractérisant 18 %¹ des crédits à court terme recensés par l'IEDOM en juillet 2012, diminue notamment de 1,1 point entre juillet 2011 et juillet 2012.

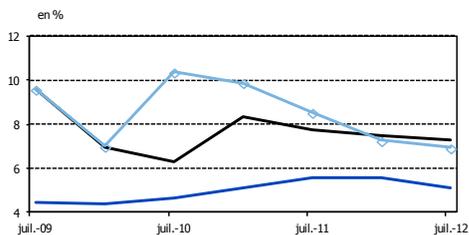
¹ Proportion calculée sur les montants octroyés. En nombre, cette proportion s'établit à 8,6 %.

En revanche, dans un contexte économique incertain, les conditions débitrices à moyen et long termes offertes aux entreprises enregistrent une hausse de 0,3 point sur un an. Cette hausse intervient en dépit de la baisse de 1,08 point du taux des emprunts d'État (TME) sur la période sous revue.

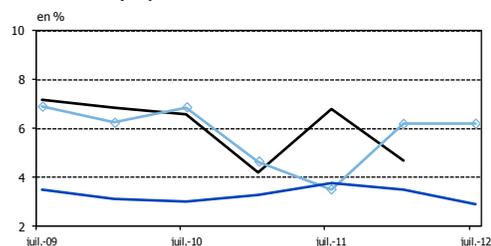
Taux moyen pondéré de l'escompte



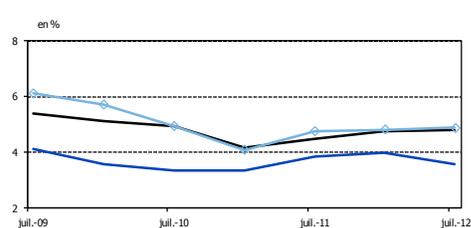
Taux moyen pondéré du découvert



Taux moyen pondéré des autres crédits à court terme*



Taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes



*Échantillon non significatif en juillet 2012 pour la Guadeloupe

— Guadeloupe — Martinique — France hexagonale

Source : IEDOM, Banque de France

Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes et dans les îles du Nord sont globalement plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone¹.

Cette situation concerne en particulier le coût des crédits à court terme, même si l'écart de taux des opérations d'escompte s'est réduit en juillet 2012, passant de 3,0 points à 2,2 points en un an. À 7,30 %, le coût du découvert en Guadeloupe et dans les îles du Nord demeure en moyenne nettement plus élevé qu'en métropole (5,12 %). S'agissant des crédits à moyen et long termes, le différentiel de taux demeure moins conséquent (1,2 point en juillet 2012 contre 0,6 point en juillet 2011).

Comparativement aux autres DOM, en juillet 2012, le coût des crédits à court terme à la Guadeloupe et dans les îles du Nord (7,10 %) est supérieur à celui relevé en Martinique (6,49 %) et à la Réunion (3,27 %). À l'inverse, à moyen long terme, le coût du crédit à la Guadeloupe et dans les îles du nord (4,80 %) est moins élevé qu'en Martinique (4,87 %) mais plus qu'à la Réunion (4,66 %).

¹ Les écarts avec la France hexagonale doivent cependant être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de division des risques, des opérations de financement importantes peuvent être réalisées directement par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par les lois suivantes :

- L'article 32 de la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis (les perceptions excessives sont imputées de plein droit sur les intérêts normaux et subsidiairement sur le capital de la créance).
- L'article 7 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME étend cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels (« entrepreneurs individuels »). Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale est élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses.
- La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, avec pour objectif de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des particuliers. L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L.312-1 à L.312-3 du code de la consommation (crédit immobilier). Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies en fonction du montant des prêts, comme précisé par l'arrêté du 22 mars 2011.
- La loi prévoit également des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre par le ministre chargé de l'économie, sur proposition motivée du gouverneur de la Banque de France, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs (soit jusqu'à avril 2013). Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation.

Évolution des seuils d'usure

		Catégories de crédit	1T12	2T12	3T12	4T12	1T13
		Prêts immobiliers					
		- Prêts à taux fixe	6,24%	6,32%	6,36%	5,99%	5,72%
		- Prêts à taux variable	5,83%	5,88%	5,81%	5,64%	5,37%
		- Prêts relais	6,43%	6,48%	6,32%	5,89%	5,79%
		Autres prêts					
Particuliers	- Prêts d'un montant inférieur ou égal à 1524 € (*)	20,65%	20,56%	20,25%	20,30%	20,30%	
	- Prêts personnels et autres Prêts						
	* d'un montant compris entre 1 524 € et 3 000 €	13,98%	15,27%	16,40%	17,67%	18,95%	
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	12,51%	13,27%	14,04%	14,84%	15,55%	
	* d'un montant supérieur à 6 000 €	10,60%	10,93%	11,23%	11,20%	11,24%	
	- Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou ventes à tempérament						
	* d'un montant compris entre 1 524 € et 3 000 €	19,15%	19,15%	19,24%	19,58%	19,89%	
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	17,69%	17,15%	16,88%	16,75%	16,49%	
	* d'un montant supérieur à 6 000 €	15,78%	14,81%	14,07%	13,11%	12,19%	
Personnes morales	Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle						
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	9,67%	8,99%	9,01%	8,09%	8,05%	
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux variable	5,45%	5,35%	4,63%	4,09%	4,01%	
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux fixe	6,29%	6,37%	6,20%	6,01%	5,61%	
	- Découvert en compte	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%	
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	6,53%	6,49%	6,01%	5,81%	5,36%	
Prof.	- Découverts en compte (**)	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%	

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

2. Les tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande du Ministre chargé de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires, qui publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer (dite « loi sur la vie chère ») a introduit la disposition suivante dans le Code monétaire et financier : « L'IEDOM publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'Outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre de l'IEDOM, pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes.

Un suivi semestriel

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année. L'Institut publie chaque année deux observatoires semestriels en avril et octobre ainsi qu'un rapport annuel.

Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite des travaux du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Au-delà de ces tarifs « standard », d'autres éléments qui contribuent à déterminer le niveau de la tarification bancaire doivent être pris en compte comme le maintien de frais spécifiques de tenue de compte¹ dans les DOM ou la prédominance depuis quelques années des offres groupées de services (« forfaits »), difficilement comparables à ce jour. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète donc la liste pour les établissements de crédit des DOM.

¹ Il est à noter une nette diminution ces deux dernières années des frais de tenue de compte en Guadeloupe et dans les îles du Nord, leur prix moyen passant de 43,29 € en octobre 2010 à 29,25 € en octobre 2012 ; cette orientation à la baisse est observée sur l'ensemble des DOM.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de l'analyse des évolutions sont, d'une part, que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse entre octobre 2011 et octobre 2012 et, d'autre part, que pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs moyens demeurent moins élevés dans les DOM qu'en métropole. Toutefois, les établissements domiens facturent des frais de tenue de compte à leur clientèle alors que la facturation de ce service est beaucoup moins fréquente en métropole.

Tarifs moyens et évolutions relevés en Guadeloupe et dans les îles du Nord en octobre 2012 (en euros)

	Guadeloupe	Évolution 12 / 11	Moyenne DOM	Évolution 12 / 11	Moyenne métropole*
Frais de tenue de compte (par an)	29,25	-2,1%	24,32	-7,8%	S.O
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	0,84	-4,7%	0,60	-34,9%	0,62
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par sms (par mois)	N.S	N.S	N.S	N.S	2,08
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par sms (par message)	N.S	N.S	N.S	N.S	0,26
VIREMENT SEPA					
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	4,06	-1,6%	3,63	-4,5%	3,51
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,02	-27,0%	0,01	0,0%	0,01
PRELEVEMENT					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,26	-27,8%	0,97	-27,4%	2,80
Frais par prélèvement	0,04	0,0%	0,24	-28,7%	0,00
CARTE BANCAIRE					
- Carte de paiement internationale à débit différé	43,73	-1,1%	43,43	-1,0%	44,22
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	37,08	1,5%	36,90	2,6%	37,87
- Carte de paiement à autorisation systématique	28,29	0,6%	28,70	1,9%	29,87
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,20	N.S	0,25	N.S	0,89
DIVERS					
Commission d'intervention	10,93	-3,7%	9,54	-1,6%	8,24
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,35	1,1%	23,72	1,3%	24,33

* Tarifs moyens relevés en janvier 2013 par le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF)

S.O : Sans Objet (service non proposé)

N.S : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Source : IEDOM

En Guadeloupe et dans les îles du Nord, le recul des tarifs moyens constatés en 2011 se poursuit : 7 des 11 tarifs « standard » sont en baisse, et les frais de tenue de compte se replient de 2,1 % à 29,25 €.

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers de la clientèle

Avertissement

En l'absence de données sur l'assurance-vie et les portefeuilles de valeurs mobilières à Saint-Barthélemy, cette note présente la situation des ressources clientèle collectées par les établissements de crédit locaux. Elle ne peut donc pas être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers des agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Barthélemy.

Un nombre important de résidents de Saint-Barthélemy disposent de plusieurs comptes bancaires et leurs dépôts sont en partie placés auprès d'établissements de crédit non installés localement. Compte tenu de l'importance de la clientèle étrangère, notamment des propriétaires fonciers, une part significative des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux sont placés en devises.

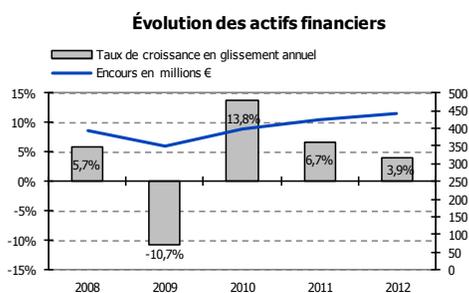
Par ailleurs, les données présentées dans cette section n'intègrent plus La Banque Postale et ne sont donc pas directement comparables avec celles publiées les années antérieures.

1.1 ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Une croissance plus modérée des actifs financiers en 2012

Au 31 décembre 2012, la collecte d'épargne se poursuit à un rythme ralenti : les avoirs financiers collectés (442,7 millions €) par les établissements de crédit à Saint-Barthélemy progressent de 3,9 % (+16,6 millions €) sur un an après +6,7 % en 2011.

Cette évolution demeure toutefois supérieure à la croissance annuelle moyenne observée entre 2007 et 2011 (+3,5 %).



Source : IEDOM

La perte de vitesse constatée est essentiellement imputable à l'essoufflement des dépôts à vue (+4,9 % après +11,6 % en 2011), principaux actifs financiers détenus par les agents économiques de la collectivité (53,3 % du total). L'épargne longue marque le pas, en baisse de 1,5 % sur un an.

À l'inverse, les placements liquides ou à court terme connaissent une croissance plus dynamique (+3,1 % après +1,7 % en 2011), soutenue exclusivement par la bonne performance des comptes d'épargne à régime spécial (+24 %).

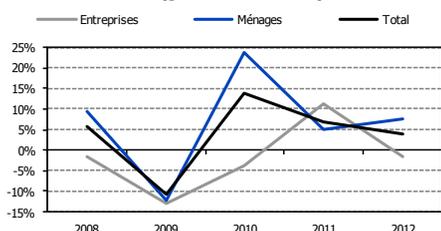
Les ménages, premiers créanciers des établissements de crédit

Par agent économique, les ménages sont les seuls qui contribuent positivement à l'évolution d'ensemble (5,1 points), enregistrant une accélération du rythme de croissance de leurs avoirs sur un an (+7,6 % après +5,2 % en 2011). Cette clientèle demeure le principal créancier des établissements de crédits, avec 69,4 % de l'encours global.

En revanche, l'encours détenu par les entreprises chute de 1,6 % après avoir connu un net rebond l'année précédente (+11,1 %).

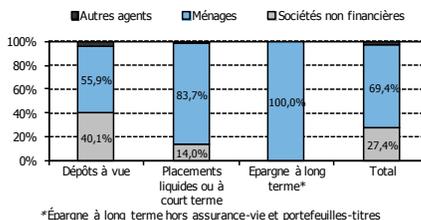
L'encours des autres agents enregistre pour sa part une baisse historique (-18,9 % soit -3,2 millions €) sur un an pour s'établir à 13,9 millions €.

Évolution des actifs financiers (glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation des actifs par agent



*Épargne à long terme hors assurance-vie et portefeuilles-titres

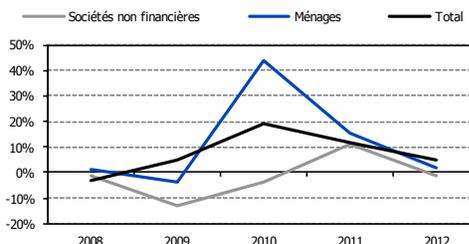
Source : IEDOM

1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Les dépôts à vue montrent des signes d'essoufflement fin 2012 : à 235,9 millions €, l'encours enregistre un nouveau tassement de son rythme de progression (+4,9 % après +11,6 % en 2011 et +19 % en 2010).

Ce ralentissement est lié à la faible croissance des dépôts à vue des ménages (+1,7 % après +15,4 % un an plus tôt), principaux détenteurs de cette catégorie d'actifs financiers (55,9 % du total des dépôts à vue).

Évolution des dépôts à vue (glissement annuel)



Source : IEDOM

En parallèle, les dépôts à vue des entreprises demeurent bien orientés, en hausse de 8,7 % (+7,6 millions €) sur un an et ceux des autres agents affichent une nette augmentation (+15,2 %, soit +1,2 million €).

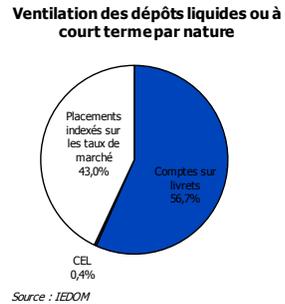
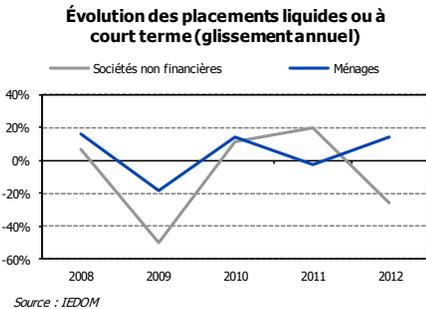
1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME¹

Les placements liquides ou à court terme progressent plus rapidement qu'en 2011 : l'encours augmente de 3,1 % sur un an après une progression de 1,7 % en 2011, pour s'établir à 192,6 millions €.

Cette évolution provient du dynamisme des comptes d'épargne à régime spécial (+24 % soit +21,2 millions €) et plus précisément de la hausse marquée des livrets ordinaires (+25 % soit +18,1 millions €).

L'épargne que les ménages ont placée sur leur livret A et leur livret de développement durable² connaît également une croissance rapide (respectivement +40,8 % et +44,1 % sur un an), profitant du relèvement des plafonds de ces produits³.

En revanche, après avoir suscité l'intérêt de la clientèle en 2011, les placements indexés sur les taux de marché reculent de 15,8 % (-15,5 millions €) en 2012, ayant souffert de la chute des taux d'intérêt à court terme⁴, devenus inférieurs à 1 % à compter du premier trimestre.



Par agents économiques, les placements liquides ou à court terme des entreprises enregistrent une forte baisse (-26,1 % soit -9,5 millions €) sur un an, après deux années consécutives de hausse.

L'épargne liquide des autres agents est également en net retrait (-50,2 % soit -4,5 millions €) sur un an.

Après une diminution de 2,3 % en 2011, l'encours des ménages affiche une croissance soutenue en 2012 (-14 % soit +19,7 millions €) grâce aux performances des comptes d'épargne à régime spécial (+27 % soit +23,2 millions €). Les ménages demeurent les premiers détenteurs de ce type d'actif (83,7 % du total des placements liquides ou à court terme).

¹ Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital. Ils recensent exclusivement les comptes à terme.

² À fin décembre 2012, les taux de croissance du livret A et du livret de développement durable s'élevaient à 2,25 %.

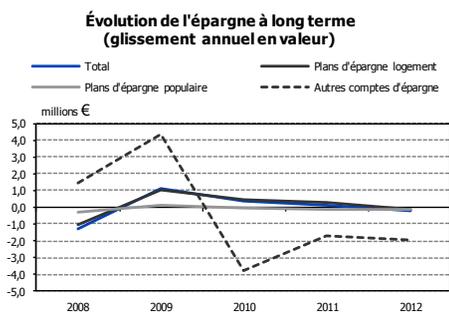
³ Le 1^{er} octobre 2012, le plafond du livret A est passé de 15 300 € à 19 125 € et celui du LDD de 6 000 € à 12 000 €.

⁴ L'Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) est passé de 1,4250 % en décembre 2011 à 0,1860 % en décembre 2012.

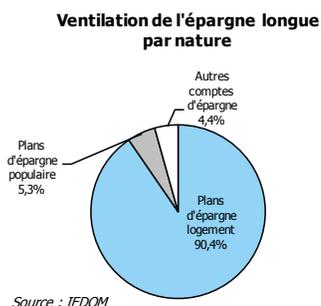
1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME¹

L'épargne à long terme, entièrement détenue par les ménages, marque le pas en 2012 (-1,5 % soit -0,2 million €) après avoir faiblement progressé l'année précédente (+1,1 %). Les plans d'épargne logement (PEL)², qui représentent 94,5 % de l'épargne longue, affichent une évolution négative (-0,9 %).

Les plans d'épargne populaire (PEP) sont en retrait (-11 % soit -0,1 million €) pour la troisième année consécutive.



Source : IEDOM



Source : IEDOM

¹ L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance-vie ni les portefeuilles-titres.

² Les plans d'épargne logement (PEL) ouverts depuis le 01/08/2003 bénéficient d'une rémunération de 2,5 % hors prime d'état.

2. Les concours de la clientèle non financière

Avertissement

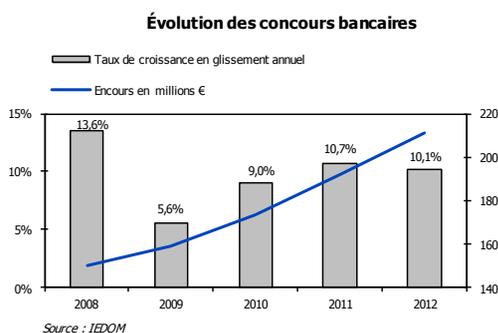
Les données présentées dans cette section n'intègrent plus La Banque Postale et ne sont donc pas directement comparables avec celles publiées les années antérieures.

2.1 VUE D'ENSEMBLE

Une activité de crédit dynamique en 2012

Dans un contexte économique favorable, l'encours sain des crédits (211 millions €) octroyés à la clientèle de Saint-Barthélemy continue de progresser à un rythme soutenu en 2012 : +10,1 % soit +19,4 millions € après +10,7 % en 2011.

Cette évolution est supérieure à la croissance annuelle moyenne observée entre 2007 et 2011 (+9,7 %).



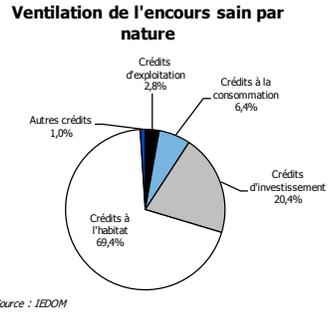
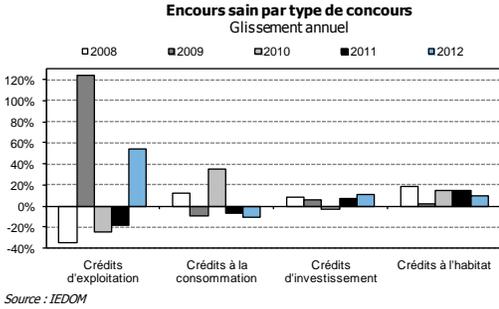
À titre de comparaison, l'encours de crédit croît de 3,7 % en Guadeloupe et diminue de 2,7 % à Saint-Martin en 2012.

Le maintien de l'activité de crédit à Saint-Barthélemy est essentiellement porté par le dynamisme des crédits à l'habitat, dont l'encours augmente de 9,9 % (+13,2 millions €) sur un an. Cette évolution est toutefois en deçà des taux de croissance à deux chiffres relevés en 2011 (+15,1 %) et 2010 (+14,8 %). Le financement de l'habitat reste le premier poste d'endettement des agents, avec 69,4 % de l'encours sain total.

La reprise des crédits d'investissement, observée en 2011, se confirme en 2012 : l'encours enregistre une hausse de 10,9 % sur un an (+4,2 millions €) après une augmentation de 7,1 %.

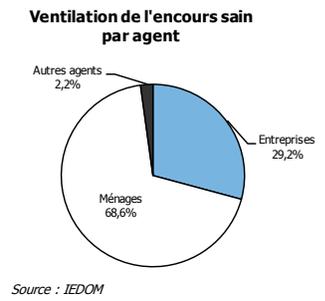
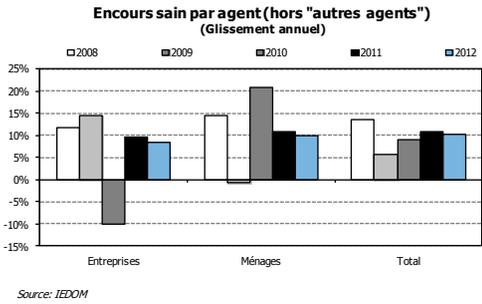
Après deux années consécutives de baisse, les crédits d'exploitation renouent avec une croissance positive, affichant un net rebond sur l'exercice 2012 (+53,9 %, soit +2,1 millions €).

En revanche, le financement de la consommation demeure en berne, l'encours se contractant à nouveau : -10,8 % soit -1,6 million € après -6,7 % un an plus tôt.



Par agent économique, le dynamisme de l'activité de crédit est davantage imputable aux ménages, dont l'encours progresse de 10 % sur un an (après +10,9 % en 2011). Ces derniers demeurent les principaux créanciers des établissements de crédit avec 68,6 % de l'encours sain.

Le rythme de croissance des crédits aux entreprises, quoique soutenu, affiche une légère décélération (+8,4 % soit +4,8 millions € après +9,7 % en 2011).



2.2 CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

Au 31 décembre 2012, l'activité de crédit aux ménages, composée pour l'essentiel de crédits à l'habitat (90,6 %), demeure dynamique : l'encours enregistre une hausse de 10 % (+13,2 millions €) après +10,9 % en 2011.

La bonne orientation du financement de l'habitat se poursuit, en dépit d'un léger tassement de son rythme de croissance. À 131,3 millions, l'encours croît ainsi de 12,7 % (+14,8 millions €) après une hausse de 13,7 % l'année précédente.

En parallèle, la contraction des crédits à la consommation, observée en 2011, s'accroît en 2012 (-10,8 % après -6,7 % en 2011), marquée par la baisse conjointe des crédits de trésorerie (-9,9 % soit -1,4 million €) et des comptes ordinaires débiteurs (-19,2 % soit -0,3 million €).

2.3 CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Quoiqu'en léger tassement, les financements consentis aux entreprises restent conséquents : l'encours progresse de 8,4 % (après +9,7 % en 2011) pour atteindre 61,6 millions €.

Les efforts d'investissement s'intensifient en 2012, l'encours progressant de 11 % (+4,2 millions €) sur un an après +7,2 % un an plus tôt.

Dans une conjoncture globalement marquée par une reprise du volume des affaires, le recours aux crédits d'exploitation affiche un net rebond (+53,9 % soit +2,1 millions €) après deux années de baisse.

Dans le détail, l'ensemble des catégories de court terme s'inscrit en hausse : les crédits de trésorerie et les comptes ordinaires débiteurs augmentent respectivement de 112,3 % (+1,7 million €) et 13,8 % (+0,3 million €) en glissement annuel.

En revanche, après une croissance dynamique en 2011 (+28,4 %), l'encours des crédits immobiliers chutent de 10,6 % (-1,6 million €) sur un an.

3. L'équilibre emplois-ressources

Fin 2012, les établissements de crédit installés à Saint-Barthélemy dégagent globalement un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources – emplois) de l'ordre de 231,7 millions €, en léger retrait (-1,2 % soit -2,9 millions €) sur un an. En comparaison, l'excédent de financement de la place bancaire saint-martinoise s'élève à 67,3 millions €.



ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques monétaires

Tableau 1
Les actifs financiers de la clientèle

millions €	2008	2009	2010	2011	2012	var.12/11
SOCIETES NON FINANCIERES	132,7	115,3	111,1	123,4	121,5	-1,6%
Dépôts à vue	78,0	88,0	80,8	87,0	94,6	8,7%
Placements liquides ou à court terme	54,6	27,3	30,3	36,4	26,9	-26,1%
Placements indexés sur les taux de marché	54,6	27,3	30,3	36,4	26,9	-26,1%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>54,6</i>	<i>27,3</i>	<i>30,3</i>	<i>36,4</i>	<i>26,9</i>	<i>-26,1%</i>
MENAGES	249,8	219,3	271,6	285,6	307,4	7,6%
Dépôts à vue	81,0	78,1	112,4	129,6	131,9	1,7%
Placements liquides ou à court terme	156,0	127,2	144,9	141,5	161,2	14,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	55,8	80,9	89,8	86,0	109,2	27,0%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>52,1</i>	<i>73,9</i>	<i>79,1</i>	<i>72,3</i>	<i>90,4</i>	<i>25,0%</i>
<i>Livrets A et bleus</i>	<i>0,000</i>	<i>2,665</i>	<i>6,234</i>	<i>8,685</i>	<i>12,227</i>	<i>40,8%</i>
<i>Livrets jeunes</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>1,1%</i>
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>8,0%</i>
CODEVI	3,0	3,6	3,3	3,7	5,4	44,1%
Comptes d'épargne logement	0,7	0,6	0,7	0,8	0,7	-11,4%
Placements indexés sur les taux de marché	100,2	46,3	55,1	55,5	52,0	-6,2%
<i>Comptes créditeurs à terme</i>	<i>100,2</i>	<i>46,3</i>	<i>55,1</i>	<i>55,5</i>	<i>52,0</i>	<i>-6,2%</i>
Epargne à long terme	12,8	13,9	14,3	14,5	14,3	-1,5%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>11,8</i>	<i>12,8</i>	<i>13,3</i>	<i>13,6</i>	<i>13,5</i>	<i>-0,9%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>	<i>1,0</i>	<i>1,1</i>	<i>1,0</i>	<i>0,9</i>	<i>0,8</i>	<i>-11,0%</i>
AUTRES AGENTS	10,5	16,3	16,8	17,1	13,9	-18,9%
Dépôts à vue	2,6	3,2	8,3	8,2	9,4	15,2%
Placements liquides ou à court terme	7,8	13,1	8,5	9,0	4,5	-50,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	3,8	8,2	4,4	2,6	0,7	ns
Placements indexés sur les taux de marché	4,0	4,9	4,2	6,3	3,8	-39,7%
TOTAL	392,9	350,9	399,5	426,2	442,7	3,9%
Dépôts à vue	161,7	169,3	201,4	224,8	235,9	4,9%
Placements liquides ou à court terme	218,5	167,7	183,7	186,8	192,6	3,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	59,7	89,1	94,1	88,6	109,8	24,0%
Placements indexés sur les taux de marché	158,8	78,6	89,6	98,2	82,7	-15,8%
Epargne à long terme	12,8	13,9	14,3	14,5	14,3	-1,5%

Source : IEDOM

Hors la Banque Postale

Tableau 2
Les encours de crédit

millions €	2008	2009	2010	2011	2012	var.12/11
ENTREPRISES						
Crédits d'exploitation	2,8	6,3	4,6	3,8	5,9	53,9%
<i>dont crédits de trésorerie</i>	<i>1,2</i>	<i>2,0</i>	<i>1,9</i>	<i>1,5</i>	<i>3,3</i>	112,3%
<i>dont comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>1,6</i>	<i>3,9</i>	<i>2,6</i>	<i>2,2</i>	<i>2,5</i>	13,8%
Crédits d'investissement	35,1	37,1	35,8	38,3	42,6	11,0%
Crédits à l'habitat	12,4	14,2	11,4	14,6	13,1	-10,6%
Encours sain	50,3	57,6	51,8	56,8	61,6	8,4%
MENAGES						
Crédits à la consommation	13,4	12,1	16,3	15,2	13,6	-10,8%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>12,0</i>	<i>11,0</i>	<i>14,6</i>	<i>13,8</i>	<i>12,5</i>	-9,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>1,4</i>	<i>1,1</i>	<i>1,7</i>	<i>1,3</i>	<i>1,1</i>	-19,2%
Crédits à l'habitat	85,7	86,4	102,5	116,5	131,3	12,7%
Encours sain	99,2	98,4	118,7	131,7	144,9	10,0%
AUTRES AGENTS						
Encours sain	0,9	2,8	2,6	3,1	4,6	47,8%
TOTAL						
Crédits d'exploitation	2,8	6,3	4,7	3,9	5,9	53,9%
Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs)	13,4	12,1	16,3	15,2	13,6	-10,8%
Crédits d'investissement	35,7	37,6	36,2	38,8	43,0	10,9%
Crédits à l'habitat	98,4	100,8	115,7	133,2	146,4	9,9%
Autres crédits	0,1	2,1	0,2	0,6	2,1	253,2%
Encours sain	150,4	158,9	173,1	191,6	211,0	10,1%

Source : IEDOM

Hors La Banque Postale

Annexe 2 : Chronologie des principaux événements de l'année 2012

Premier trimestre

Saint-Barthélemy devient un PTOM. Le 1^{er} janvier 2012, Saint-Barthélemy a changé son statut européen de Région ultrapériphérique (RUP) pour devenir un Pays et territoire d'Outre-mer associé (PTOM). Outre l'affranchissement des normes européennes, le statut de PTOM permet à la collectivité de bénéficier de la compétence douanière comme le prévoit la loi organique. L'Euro demeure la monnaie de l'île. Un accord monétaire a en effet été passé entre l'Union européenne et la République Française qui continue à appliquer à Saint-Barthélemy les actes juridiques et règles de l'Union européenne nécessaires au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, afin notamment d'assurer l'unicité de la politique monétaire de l'Eurosystème. En accédant à ce statut, Saint-Barthélemy a ainsi rejoint la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes antarctiques françaises.

Le chiffre de la population. Au 1^{er} janvier 2013, la population légale municipale 2010 de Saint-Barthélemy est de 8 938 habitants, pour une population totale de 9 072 habitants¹. La population légale est authentifiée par un décret publié au Journal Officiel, sous la responsabilité de l'Insee.

La Cour des comptes examine le dispositif « Girardin ». La Cour des comptes, dans son rapport public annuel 2012 diffusé le 8 février, préconise la suppression du dispositif de défiscalisation en Outre-mer dont elle évalue que les résultats ne sont pas à la mesure des moyens engagés. « Pour les investissements productifs, environ seulement 60 % des réductions d'impôt reviennent aux entreprises d'Outre-mer et 40 % bénéficient aux seuls contribuables-investisseurs, alors qu'ils ne courent presque aucun risque ».

Fin de l'échange de billets en francs. Dix ans après la fin du cours légal du Franc, la dernière gamme de billets en Francs (500F Pierre et Marie-Curie, 200F Gustave Eiffel, 100F Cézanne, 50F Saint-Exupéry, 20F Debussy) n'est plus convertible en euros. Jusqu'au 17 février 2012, ces billets pouvaient être échangés contre des euros dans les caisses des succursales de la Banque de France et auprès de l'IEDOM (Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer), situé pour l'agence de la Guadeloupe, aux Abymes.

Première audience de la Chambre régionale et territoriale des comptes. La Chambre régionale des comptes de Guadeloupe, Guyane et Martinique et territoriale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin s'est réunie en audience solennelle le mardi 6 mars 2012 à la Cour d'appel de Basse-Terre en présence de Didier MIGAUD, Premier président de la Cour des comptes. A cette occasion, la juridiction a procédé à l'installation d'un nouveau magistrat, Hugues MALECKI.

Élections territoriales. Saint-Barthélemy et Saint-Martin ont tenu leurs élections territoriales les 18 et 25 mars 2012. À Saint-Barthélemy, la liste du président sortant Bruno Magras (UMP, premier président de la collectivité) a remporté 73,8 % des suffrages dès le premier tour avec un taux de participation de 71,49 %.

¹ Au 1^{er} janvier 2013, la date de référence statistique est le 1^{er} janvier 2010.

La Saint-Barth's Bucket Race. La 17^{ème} édition de la Saint-Barth's Bucket Race s'est déroulée du 22 au 25 mars. Cet évènement majeur de la saison touristique a rassemblé pendant 3 jours de courses autour de l'île certains des plus beaux et plus grands voiliers du monde. La fréquentation touristique atteint à cette occasion des sommets.

Deuxième trimestre

Élection du président du Conseil territorial. Le 1^{er} avril 2012, le conseil territorial de la collectivité de Saint-Barthélemy a reconduit à sa tête Bruno Magras, membre de l'UMP. Seul candidat à la présidence, il a remporté le scrutin par 17 voix contre deux votes blancs.

Élection du président de la République. Les élections présidentielles se sont déroulées le 22 avril 2012 pour le premier tour et le 6 mai 2012 pour le second tour. Afin de tenir compte du décalage horaire, l'Outre-mer a voté le samedi, soit un jour avant. À Saint-Barthélemy, 64,2 % des 4 871 inscrits ont participé au scrutin. Dans l'île, le président sortant Nicolas Sarkozy arrive en tête du second tour avec 51,50 % des voix alors que sur l'ensemble du territoire national le candidat socialiste François Hollande est élu avec 51,63 %.

Élections législatives. Pour la première fois depuis l'évolution institutionnelle des Îles du Nord, six candidats au poste de député de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin se sont présentés devant les électeurs les samedi 9 et 16 juin. L'UMP Daniel Gibbs est élu au second tour avec 52,23 % des voix. Le taux de participation est de 35,86 %.

Troisième trimestre

Hausse du SMIC de 2 %. Le SMIC augmente de 2 % au 1^{er} juillet 2012 soit une majoration de 21,50 € net par mois. Le SMIC horaire est porté à 9,40 € brut, soit 1 425,67 € mensuels (environ 1 118 € nets) pour 35 heures hebdomadaires, conformément à l'annonce du ministre du travail et de l'emploi, Michel Sapin, le mardi 26 juin. Lors de la précédente revalorisation, le SMIC avait été augmenté de 2,1 %. Selon l'Institut national de la statistique, en 2011 le SMIC concernait au plan national 10,6 % des salariés à temps plein et 25,2 % des salariés à temps partiel.

Taux du livret A maintenu à 2,25 %. La Banque de France, dans un communiqué du 12 juillet 2012, indique que le taux de rémunération du livret A reste fixé à 2,25 % au 1^{er} août 2012. Ce taux reste ainsi inchangé depuis le 1^{er} août 2011.

Fonds Européen de développement 2014-2020. À l'occasion de la réunion du Conseil territorial du 17 août, les élus ont adopté à l'unanimité le vœu visant à obtenir l'éligibilité du PTOM de Saint-Barthélemy au 11^{ème} Fonds européen de développement, le Fed 2014-2020.

Relèvement des plafonds du livret A et du livret de développement durable. Le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a annoncé le 22 août une augmentation du plafond du livret A de 25 % à compter du 1^{er} octobre (à 19 125 €) et le doublement de celui du livret de développement durable (LDD), porté à 12 000 €. Avec l'épargne supplémentaire ainsi collectée, le gouvernement espère porter à 150 000 par an le nombre de logements sociaux construits dès 2013, contre 110 000 en 2011.

Mise aux normes de l'aéroport Gustave III. Le 14 septembre, l'aéroport de Saint-Barthélemy a reçu sa certification de sécurité aéroportuaire de la part de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC). Cette obtention vient clore le travail de mise en conformité aux normes de l'aviation civile, engagé en 2011, et qui a concerné à la fois l'homologation de la piste et des infrastructures, et celle des procédures. La mise aux normes répond à une obligation légale, suite à l'arrêté ministériel de mars 2011, et concerne tous les aéroports enregistrant un trafic de plus de 100 000 passagers pendant trois ans.

Budget 2013 de l'Outre-mer. Le projet de loi de finances 2013 a été présenté le 28 septembre en Conseil des ministres. Les crédits de la mission Outre-mer s'inscrivent en progression de 4,5 % en autorisation d'engagement, soit 2,16 milliards € et de 5 % en crédits de paiement, soit 2,01 milliards €. Le budget s'articule autour de quatre priorités : le logement social et l'amélioration de l'habitat, la relance de l'investissement public, l'insertion professionnelle de la jeunesse, et l'emploi. En outre, le projet de plafonnement des niches fiscales ne concerne pas à ce stade la défiscalisation des investissements productifs et locatifs Outre-mer.

Quatrième trimestre

La CEM obtient la gestion du répertoire des métiers. Le 18 octobre à Saint-Barthélemy, le préfet de région, Amaury de Saint-Quentin, accompagné du préfet délégué Philippe Chopin, a signé la convention reconnaissant à la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM) les compétences d'une Chambre de commerce et d'industrie et d'une Chambre des métiers et de l'artisanat. La CEM est donc autorisée à tenir le répertoire des métiers et le registre d'apprentissage, ce qui était du ressort de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Guadeloupe.

Amendement modifiant le code du commerce. Le 25 octobre, lors de l'examen au Sénat du projet de loi sur la régulation économique en outre-mer, le sénateur de Saint-Barthélemy et vice-président de la Collectivité, Michel Magras, a obtenu le vote d'un amendement modifiant le code du commerce. Cet amendement précise qu'à titre dérogatoire, à Saint-Barthélemy, « le registre du commerce et des sociétés peut être tenu par la chambre économique multiprofessionnelle (CEM), sous la surveillance du tribunal mixte ou d'un juge commis à cet effet, qui sont compétents pour toute contestation entre l'assujetti et la CEM ».

Loi sur la vie chère adoptée. Le texte définitif du projet de loi de « régulation économique outre-mer » a été adopté le 15 novembre 2012. La loi vise à améliorer le fonctionnement de la concurrence dans les départements et collectivités d'outre-mer afin de lutter contre la vie chère notamment avec l'instauration du bouclier prix, la création d'une nouvelle infraction au droit de la concurrence pour réprimer les accords exclusifs d'importation.

Les 1^{ères} Assises du tourisme à Saint-Barthélemy se sont déroulées les 10 et 11 décembre. Organisée par le Comité Territorial de Tourisme de l'île de Saint-Barthélemy, cette rencontre vise à permettre à tous les acteurs concernés par le tourisme de participer à un échange d'idées et d'informations afin de mieux valoriser la destination pour les années à venir.

Annexe 3 : Liste des publications de l'IEDOM

Les publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr, onglet « Publications ».

Publications périodiques

La Lettre mensuelle de l'Institut d'émission

Les notes expresses trimestrielles : Premières tendances
Tendances conjoncturelles

La collection infos financières : Évolutions monétaires
Coût du crédit
Suivi des risques des établissements de crédit

Les rapports annuels : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

L'observatoire semestriel des tarifs bancaires aux particuliers

Les Notes expresses (Saint-Martin et Saint-Barthélemy)*

N°171 – Panorama 2011 de St-Barthélemy (*octobre 2012*)

N°170 – Panorama 2011 de St-Martin (*octobre 2012*)

N°134 – Panorama 2010 de St-Barthélemy (*janvier 2012*)

Les Notes expresses (Guadeloupe)

Collection Éclairage

N°204 – Tendances conjoncturelles 1^{er} trimestre 2013 (*juin 2013*)

N°200 – Premières tendances 1^{er} trimestre 2013 (*avril 2013*)

N°188 – Tendances conjoncturelles 4^e trimestre 2013 (*février 2013*)

N°184 – Premières tendances 4^e trimestre 2012 (*janvier 2013*)

N°178 – Tendances conjoncturelles 3^e trimestre 2012 (*novembre 2012*)

N°176 – Premières tendances 3^e trimestre 2012 (*novembre 2012*)

N°161 – Tendances conjoncturelles 2^e trimestre 2012 (*septembre 2012*)

N°159 – Premières tendances 2^e trimestre 2012 (*août 2012*)

N°152 – Tendances conjoncturelles 1^{er} trimestre 2012 (*juin 2012*)

N°151 – Premières tendances 1^{er} trimestre 2012 (*mai 2012*)

Collection Portrait*

N°195 – L'économie de la Guadeloupe en 2012 (*mars 2013*)

N°172 – Panorama 2011 de Guadeloupe (*octobre 2012*)

N°145 – L'économie de la Guadeloupe en 2011 (*mars 2012*)

Les Notes de l'Institut d'émission

Performances économiques et financières des entreprises des DOM entre 2002 et 2010
(mars 2013)

Enquête typologique 2010 sur le surendettement dans les DOM (mai 2012)

Les Notes CEROM

CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) est un partenariat entre l'INSEE, l'AFD et l'IEDOM qui a pour principal objectif la promotion de l'analyse économique des départements et collectivités d'Outre-mer (<http://www.cerom-outremer.fr/guadeloupe/>)

Le tableau de bord économique trimestriel de la Guadeloupe

Les comptes économiques rapides du département

* Notes disponibles en langue anglaise (Available in english)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Charles APANON

Myriam DAHMAN-SAÏDI

Sonia DANINTHE

Lorry HAJJAR

Ruth-Marie JEAN

Florence MAR-PICART

Éric MORIAME

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Charles APANON
Editeur: IEDOM

Imprimé par PRIM SAS - Guadeloupe
Achevé d'imprimer en juillet 2013 - Dépôt légal : juillet 2013
ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-61-8

ISSN 1632-420X
ISBN 978-2-916-119-61-8

